

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 18 janvier 2022 à compter de 19h30. Cette réunion publique est à huis-clos pour donner suite aux consignes sanitaires tel que décrété par le ministre de la Santé. Pour cette réunion, le conseil siège de façon hybride soit en partie présentielle et en partie vidéoconférence (TEAMS). En présentiel, outre monsieur le maire Donald Rheault, le conseiller Jean-Paul Gosselin et le directeur général, Gérard Pétrin. En vidéoconférence, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et le conseiller monsieur Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : monsieur David Gervais

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2021
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2021
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 323 068.74\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion et présentation du règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022)
10. Avis de motion et présentation du règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
11. Avis de motion et présentation du règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)
12. Résolution d'appui à la mine Laronde auprès du MTQ pour la diminution de la vitesse dans leur secteur
13. Résolution demandant au MTQ une rencontre pour trouver des solutions à la vitesse dans le secteur du pont Tancrede
14. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
15. Résolution pour le changement de nom de la Biblio Preissac Sud
16. Résolution pour nommer un substitut pour siéger à la MRC d'Abitibi
17. Résolution pour nommer un représentant au comité consultatif forêt de la MRC d'Abitibi
18. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$)
19. Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Emploi d'été Canada »
20. Résolution de nomination et de la rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure)
21. Acceptation de la soumission pour raccordement électrique du conteneur à la caserne #1 (7 200.00\$ plus les taxes applicables)
22. Autorisation de signatures pour l'indexation de l'échelle salariale 2022, de la rémunération des pompiers, des élus et du document intitulé « Politique de la gestion applicable au personnel »
23. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
24. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

La réunion est enregistrée et sera disponible sur le site internet de municipalité dès que possible. Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux élus et les informent des consignes en vigueur.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2021;

02-01-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2021;

03-01-2022

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2022;

04-01-2022

6. Approbation des comptes à payer du mois de janvier 2022.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2021 portant la séquence de chèque **C2100788 à C2100809 et C2200001 à C2200032 et de l'année 2022 C2200033 à C2200052. La séquence des chèques en ligne de l'année 2021 L2100095 à L2100101 et de L2200002 à L2200002.**

Total des factures de l'année 2021	46 614.62\$
Total des factures de l'année 2022	43 497.40\$
Total des paiements directs	93 492.36\$
Total des salaires	76 911.62\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER 257 516.00\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 18 janvier 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre de départ pour la construction du nouveau centre communautaire avec l'entrepreneur et nos firmes d'architecte et ingénieurs.

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 280-2022 (RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022);

05-01-2022

9. Avis de motion et présentation du projet règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022).

La conseillère, madame Casandra Couture dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 280-2022 intitulé : Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice 2022.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #281-2022 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

06-01-2022

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 281-2022 intitulé : Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

11. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #282-2022 (RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC);

07-01-2022

11. Avis de motion et présentation du projet de règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 282-2022 intitulé : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

12. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MINE LARONDE AUPRÈS DU MTQ POUR LA DIMINUTION DE LA VITESSE DANS LEUR SECTEUR;

08-01-2022

12. Résolution d'appui à la mine Laronde auprès du MTQ pour la diminution de la vitesse dans leur secteur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Preissac et le complexe minier Laronde a le désir d'améliorer la sécurité sur la route 395 près du site minier;

CONSIDÉRANT que le complexe minier Laronde a déjà mis en place des initiatives telles que :

- L'ajout de clignotants de chaque côté du site pour inciter à la vigilance;
- L'utilisation d'abat-poussière sur les chemins ainsi que le nettoyage de la route 395, à fréquence régulière;
- L'élargissement des deux chemins d'accès du site minier vers la route 395;
- La sensibilisation auprès des conducteurs de camions à faire des arrêts complets et à rester vigilants en tout temps;
- Des communications auprès des utilisateurs pour les prévenir et inciter à la prudence;

CONSIDÉRANT que le complexe minier Laronde avait déjà fait la demande auprès du Ministère du Transport du Québec pour installer 2 panneaux aux abords de leur site indiquant la vitesse à laquelle les usagers de la route 395 circulent;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige que la demande soit faite par la municipalité locale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac demande au ministère des Transport du Québec (MTQ) de réduire la vitesse à 70/km aux abords du site minier du complexe Laronde de la Mine Agnico-Eagle.

13. RÉSOLUTION DEMANDANT AU MTQ UNE RENCONTRE POUR TROUVER DES SOLUTIONS À LA VITESSE DANS LE SECTEUR DU PONT TANCRÈDE;

09-01-2022

13. Résolution demandant au MTQ une rencontre pour trouver des solutions à la vitesse dans le secteur du pont Tancrede.

ATTENDU QUE les résidents du secteur du pont Tancrede constatent que la circulation est rendue dangereuse à cause principalement du non-respect des limites de vitesse (50km/heure);

ATTENDU QUE le conseil aimerait être proactif dans ce dossier;

ATTENDU QUE la route 395 (avenue du Lac) est de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE les membres du conseil aimeraient discuter avec les responsables du ministère des transports;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE DEMANDER d'avoir une rencontre avec les gens du ministère des transports (MTQ) dans le but d'aboutir à des actions concrètes pour sensibiliser les délinquants et rassurer les résidents du secteur concernés.

14. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

10-01-2022

14. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2022;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00 \$	
Club Preissac d'Art en Or	3 500.00 \$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00 \$	
École St-Paul de Preissac	2 000.00 \$	
Journal Alliance de Preissac	15 000.00 \$	+ 600.00\$/mois (publicité)
Biblio Preissac	3 000.00 \$	
Fabrique paroisse de St-Raphael	650.00 \$	

15. RÉOLUTION POUR LE CHANGEMENT DE NOM DE LA BIBLIO PREISSAC SUD;

11-01-2022

15. Résolution pour le changement de nom de la Biblio Preissac Sud.

ATTENDU QUE les responsables de la Biblio Preissac-Sud désirent faire un changement de nom, compte tenu qu'il ne reste qu'une bibliothèque sur le territoire de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE RENOMMER la Biblio Preissac-Sud par Biblio Preissac.

16. RÉOLUTION POUR NOMMER UN SUBSTITUT POUR SIÈGER À LA MRC D'ABITIBI;

12-01-2022

16. Résolution pour nommer un substitut pour siéger à la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi demande une résolution pour nommer un remplaçant au cas où le Maire ne peut être présent;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur David Gervais comme substitut pour siéger à la MRC Abitibi lorsque le maire ne pourra y assister.

17. RÉOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF FORÊT DE LA MRC D'ABITIBI;

13-01-2022

17. Résolution pour nommer un représentant au comité consultatif forêt de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a délégué la gestion de ses blocs de lots, ainsi que ses lots épars à la MRC Abitibi et que c'est le comité consultatif forêt qui chapeaute cette gestion;

ATTENDU QUE la MRC Abitibi demande une résolution pour nommer un représentant pour siéger au Comité Consultatif Forêt;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin pour siéger sur le comité consultatif forêt à la MRC Abitibi.

18. RÉOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ADL (5 000.00\$/ANNÉE 2022-2023-2024);

14-01-2022

18. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$/année 2022-2023-2024).

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 000.00\$/année pour 2022-2023-2024 provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local » de la MRC d'Abitibi.

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSÉ UN PROJET DANS LE VOLET « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA »;

15-01-2022

19 Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Emploi d'été Canada ».

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est en appel de projet dans le volet « Emploi d'été Canada »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le volet « Emploi d'été Canada ».

20. RÉSOLUTION DE NOMINATION ET DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU (20.00\$/L'HEURE);

16-01-2022

20. Résolution de nomination et de la rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames Françoise Raby
 Casandra Couture
 Amélie Massé

Messieurs Claude Ménard
 Gilbert Dubuc
 Robert Brassard
 Bertrand Bolduc
 Benoit Plourde

- **DE FIXER** la rémunération à 20,00\$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

21. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU CONTENEUR À LA CASERNE #1 (7 200.00\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES);

17-01-2022

21. Acceptation de la soumission pour raccordement électrique du conteneur à la caserne #1 (7 200.00\$ plus taxes applicables).

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un conteneur isolé pour y entreposer des équipements d'intervention d'urgence (motoneige, traineau, VTT, etc.) dans le secteur Tancred et qu'il est nécessaire d'y installer du chauffage et de l'éclairage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Boilard électrique pour l'installation d'un panneau électrique, du chauffage et de l'éclairage pour un montant de 7 200.00 \$ plus les taxes applicables.

22. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2022, DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS, ÉLUS ET DU DOCUMENT INTITULÉ « POLITIQUE DE LA GESTION APPLICABLE AU PERSONNEL »;

18-01-2022

22. Autorisation de signatures pour l'indexation de l'échelle salariale 2022, de la rémunération des pompiers, des Élus et du document intitulé « Politique de gestion applicable au personnel ».

ATTENDU QUE l'indice (IPC) qu'utilise la MRC Abitibi pour l'année 2022 est de 4.5 %;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'INDEXER la rémunération des Élus de 4.5% pour l'année 2022;

D'INDEXER les pompiers et les employés de 3% pour l'année 2022.

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le tableau des salaires, l'échelle salariale 2022 et la politique de gestion applicable au personnel.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions reçues par courriel.

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

19-01-2022

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 8 février 2022 à compter de 20h23. Cette réunion publique est à huis-clos pour donner suite aux consignes sanitaires telles que décrétées par le ministre de la Santé. Pour cette réunion, le conseil siège de façon présentielle. À laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2022
5. Comptes à payer du mois (92 074.35\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022)
9. Adoption du règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
10. Adoption du règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)
11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)
12. Inscription au congrès des maires à Montréal (22 et 23 septembre 2022)
13. Inscription au congrès de la COMBEQ à Trois-Rivières (21-22-23 avril 2022)
14. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec (15-16-17 juin 2022)
15. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACSIQ)
16. Renouvellement des baux de gravières (614.00\$ pour deux)
17. Résolution pour l'achat de trois pancartes de rue (3 730.00\$)
18. Résolution pour l'achat de dépliants touristiques (300 pour 471.00\$)
19. Résolution pour faire une demande d'aide financière au Fonds culturel pour le projet « Dragon des neiges »
20. Résolution pour une demande d'aide financière dans le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi pour la base plein air
21. Achat de fleurs et de végétaux (6 500.00\$)
22. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
23. Résolution d'appui à monsieur Christian Ayotte pour son projet de développement domiciliaire
24. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00\$ qui totalisent plus de 25 000.00\$ »
25. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
26. Proposition pour mandater un laboratoire d'analyse pour la construction du nouveau centre communautaire
27. Soumissions pour l'achat de deux conteneurs (4 168.92\$ plus taxes applicables)
28. Résolution pour nommer un élu et une responsable de la Biblio de Preissac
29. Fonds pour élection
30. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000.00\$)
31. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
32. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

La réunion est enregistrée et sera disponible sur le site internet de municipalité dès que possible. Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux élus et les informe des consignes en vigueur.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h23.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

20-02-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2022;

21-02-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2022.

Il est unanimement résolu.

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

22-02-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200053 à C2200110. La séquence des chèques en ligne de L2200003 à L2200011.**

Total des factures	54 102.14\$
Total des paiements directs	20 396.90\$
Total des salaires	17 575.31\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	92 074.35\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 février 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre sur la construction du nouveau centre communautaire avec l'entrepreneur et nos firmes d'architecte et ingénieurs. Il résume aussi sa rencontre avec les représentants de la Fabrique pour la location éventuelle du sous-sol de l'église.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 280-2022 (RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022);

23-02-2022

8. Adoption du règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 280-2022, portant sur les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Adoption du règlement : 8 février 2022
- Publication du règlement : 9 février 2022
- Entrée en vigueur : 9 février 2022

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT #281-2022 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

24-02-2022

9. Adoption du règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 281-2022 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Adoption du règlement : 8 février 2022
- Publication du règlement : 9 février 2022
- Entrée en vigueur : 9 février 2022

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT #282-2022 (RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC);

25-02-2022

10. Adoption du règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 282-2022, portant sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Adoption du règlement : 8 février 2022
- Publication du règlement : 9 février 2022
- Entrée en vigueur : 9 février 2022
- Transmission MAMH :

11. LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (DGE-1038);

11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste du rapport de dépenses de tous les candidats (17) du scrutin du 7 novembre 2021 et informe les élus que la liste des rapports (DGE-1038) sera envoyée au Directeur général des élections du Québec.

12. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES MAIRES À MONTRÉAL (22-23 SEPTEMBRE 2022);

26-02-2022

12. Inscription au congrès des maires (22-23 septembre 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires qui se tiendra le 22 et 23 septembre 2022. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ À TROIS-RIVIÈRES (21-22-23 AVRIL 2022);

27-02-2022

13. Inscription au congrès de la COMBEQ à Trois-Rivières (21-22-23 avril 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard, à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 21 au 23 avril 2022 à Trois-Rivières. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ À QUÉBEC (15-16-17 JUIN 2022);

28-02-2022

14. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec (15-16-17 juin 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 15 au 17 juin 2022 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACSIQ);

29-02-2022

15. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACSIQ).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost, à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

16. RENOUELEMENT DES BAUX DE GRAVIÈRES (614.00\$ POUR DEUX);

30-02-2022

16. Renouvellement des baux de gravières (614.00\$ pour deux).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 614.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées au chemin des Noisetiers soit le BNE 7937 et BNE 48399.

17. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE TROIS PANCARTES DE RUE (3 730.00\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES);

31-02-2022

17. Résolution pour l'achat de trois pancartes de rue (3 730.00\$ plus les taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois pancartes de coin de rues au montant de 3 730.00 \$ plus les taxes applicables.

18. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE DÉPLIANTS TOURISTIQUES (300 POUR 471.00\$);

32-02-2022

18. Résolution pour l'achat de dépliants touristiques (300 pour 471.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 300 dépliants touristiques pour un montant de 471.00\$.

19. RÉOLUTION POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL POUR LE PROJET « DRAGON DES NEIGES »;

33-02-2022

19. Résolution pour faire une demande d'aide financière au Fonds culturels pour le projet « Dragon des neiges ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant l'activité *le dragon des neiges* qui sera organisée conjointement avec la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville.

20. RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI POUR LA BASE PLEIN AIR;

34-02-2022

20. Résolution pour une demande d'aide financière dans le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi pour la base plein air.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à déposer une demande financière dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi pour la base plein air.

21. ACHAT DE FLEURS ET VÉGÉTAUX (6 500.00\$);

35-02-2022

21. Achat de fleurs et de végétaux (6 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de fleurs et de végétaux pour un montant total de 6 500.00 \$.

22. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

36-02-2022

22. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé au travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient entraîner des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

23. RÉOLUTION D'APPUI À MONSIEUR CHRISTIAN AYOTTE POUR SON PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE;

37-02-2022

23. Résolution d'appui à monsieur Christian Ayotte pour son projet de développement domiciliaire.

ATTENDU QUE monsieur Christian Ayotte désire faire l'acquisition du terrain adjacent à sa propriété portant le numéro 4 592 330 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'objectif de cette transaction est de faire un développement domiciliaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'APPUYER monsieur Christian Ayotte dans ses démarches pour acquérir auprès du Centre de service scolaire Harricana le terrain # 4 592 330.

24. DÉPÔT DU DOCUMENT « RAPPORT DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000.00\$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000.00\$ »;

24. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00\$ qui totalisent plus de 25 000.00\$.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00 \$ qui totalisent plus de 25 000.00 \$ ».

25. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

38-02-2022

25. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 77 084.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

26. PROPOSITION POUR MANDATER UN LABORATOIRE D'ANALYSE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

26. Proposition pour mandater un laboratoire d'analyse pour la construction du nouveau centre communautaire.

Ce sujet est remis à une session prochaine.

27. SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE DEUX CONTENEURS (4 168.92\$ PLUS TAXES APPLICABLES);

39-02-2022

27. Soumission pour l'achat de deux conteneurs (4 165.92\$ plus taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 conteneurs excluant le transport au montant de 4 168.92\$ plus taxes applicables.

28. RÉOLUTION POUR NOMMER UN ÉLU ET UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIO DE PREISSAC;

40-02-2022

28. Résolution pour nommer un élu et une responsable de la Biblio de Preissac.

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 7 novembre 2021, plusieurs nouveaux élus se sont joints au conseil;

ATTENDU QUE chaque élu s'est fait attribuer une responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la conseillère, Casandra Couture comme représentante de la municipalité auprès du réseau BIBLIO et madame Nicole Marcil, responsable de la Biblio Preissac.

29. FONDS POUR ÉLECTION;

41-02-2022

29. Fonds pour élection.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

30. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000.00\$);

42-02-2022

30. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (4 000.00\$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

31. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions reçues par courriel.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

43-02-2022

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h02.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 8 mars 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2022
5. Comptes à payer du mois (110 594.03 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Proposition pour grattage des chemins municipaux pour l'été 2022 (38 872.48\$)
9. Renouvellement d'entente avec Sainte-Gertrude-Manneville pour grattage et contingent
10. Abrogation de la résolution # 25-02-2022
11. Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac
12. Avis de motion pour le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac # 283-2022
13. Présentation du projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac # 283-2022
14. Lettre du ministre des Transports pour PAVL (224 286.00\$)
15. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2022
16. Avis de motion du règlement d'emprunt pour les travaux de voirie
17. Présentation du règlement d'emprunt # 284-2022
18. Signature d'entente pour la location du sous-sol de l'église Saint-Raphaël de Preissac
19. Signature d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Rouyn-Noranda
20. Résolution d'appui pour la journée contre l'homophobie et la transphobie
21. Acceptation de la proposition de monsieur Raymond Rochon pour la surveillance du camping municipal pour l'été 2022 (85.00 \$/semaine)
22. Proposition pour l'entrepôt au 707 avenue du Lac
23. Embauche d'une secrétaire réceptionniste administrative
24. Acceptation des différentes propositions pour les offres de vente de matériels provenant du CRJM
25. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
26. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (10).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

44-03-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2022;

45-03-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 février 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

46-03-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200111 à C2200172. La séquence des chèques en ligne de L2200012 à L2200020.

Total des factures	52 870.42\$
Total des paiements directs	21 664.68\$
Total des salaires	36 058.93\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	110 594.03\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 mars 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présenteielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre à la MRC d'Abitibi du 2 mars dernier.

8. PROPOSITION POUR GRATTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ÉTÉ 2022 (38 872.48\$);

47-03-2022

8. Proposition pour grattage des chemins municipaux pour l'été 2022 (38 872.48\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Béton Fortin » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 38 872.48 \$ incluant les taxes.

9. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE POUR LE GRATTAGE ET CONTINGENT;

48-03-2022

9. Renouveaulement de l'entente avec Sainte-Gertrude-Manneville pour le grattage et contingent.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

Le conseil de la municipalité de Preissac autorise la conclusion d'une entente de service avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

10. ABROGATION DE LA RÉOLUTION #25-02-2022;

49-03-2022

10. Abrogation de la résolution #25-02-2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution portant le numéro **25-02-2022**.

11. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

50-03-2022

11. Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 282-2022, portant sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Avis public conforme à l'article 12 de la LEDMM : 15 février 2022
- Adoption du règlement : 8 mars 2022
- Avis d'adoption : 10 mars 2022
- Publication du règlement : 10 mars 2022
- Entrée en vigueur : 10 mars 2022
- Transmission MAMH : 31 mars 2022

12. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC # 283-2022;

12. Avis de motion pour le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac # 283-2022.

La conseillère, madame Isabelle Beaulieu donne avis de motion qu'un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Preissac portant le numéro 283-2022 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

13. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC #283-2022;

13. Présentation du projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac #283-2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente au conseil le projet de règlement du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Preissac.

14. LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS POUR PAVL (224 286.00\$);

14. Lettre du ministre des Transports pour PAVL (224 286.00\$).

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture d'une lettre du ministre des transports du Québec, monsieur Francois Bonnardel qui informe la municipalité de Preissac que le projet déposé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet « Accélération » pour 2022-2023 a été accepté pour un montant maximum de 224 286.00 \$.

15. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022);

51-03-2022

15. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à lancer un appel d'offres sur le SEAO pour les travaux de voirie 2022.

16. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE;

16. Avis de motion du règlement d'emprunt pour les travaux de voirie.

Monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 284-2022 pour des travaux de voirie sur les chemins Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe sera adopté lors d'une séance ultérieure.

17. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #284-2022;

17. Présentation du règlement d'emprunt #284-2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente au conseil le projet de règlement d'emprunt portant le numéro 284-2022 pour des travaux de voirie sur les chemins Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe.

18. SIGNATURE D'ENTENTE POUR LA LOCATION DU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-RAPHAËL DE PREISSAC;

52-03-2022

18. Signature d'entente pour la location du sous-sol de l'église Saint-Raphaël de Preissac.

ATTENDU QUE la municipalité ne disposera plus de local pour tenir ses réunions (caucus, conseil mensuel et/ou soirée d'information) pendant toute la durée de la construction du nouveau centre multifonctionnel qui devrait être livré en mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil de la Fabrique est d'accord à louer le sous-sol de l'église pour accommoder la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à l'exécution complète et parfaite de l'entente.

19. SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE ROUYN-NORANDA;

53-03-2022

19. Signature d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Rouyn-Noranda.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque de la MRC Abitibi demande que les ententes avec les MRC voisines soient conclues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer les documents de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Rouyn-Noranda et la municipalité de Preissac.

20. RÉOLUTION D'APPUI POUR LA JOURNÉE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE;

54-03-2022

20. Résolution d'appui pour la journée contre l'homophobie et la transphobie.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

21. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MONSIEUR RAYMOND ROCHON POUR LA SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ÉTÉ 2022 (85.00\$/SEMAINE);

55-03-2022

21. Acceptation de la proposition de monsieur Raymond Rochon pour la surveillance du camping municipal pour l'été 2022 (85.00\$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2022 selon les conditions convenues (85.00\$/semaine plus location d'un terrain pour la saison) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

22. PROPOSITION POUR L'ENTREPÔT AU 707 AVENUE DU LAC;

56-03-2022

22. Proposition pour l'entrepôt au 707 avenue du Lac.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec a annoncé une aide ponctuelle avec le programme « PRABAM » pour toutes les municipalités et que le montant alloués est pour la municipalité de Preissac est de 75 000.00 \$ pour la construction et/ou l'entretien d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment pour entreposer le sable et des équipements de style « Arch dôme » est admissible au programme du ministère;

ATTENDU QUE la dépense doit être réalisée avant le printemps 2023;

ATTENDU QUE les entreprises Transchargex on fait une proposition pour la fourniture et l'installation d'un dôme de 40 pieds de large par 80 pieds de long;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Transchargex pour la fourniture et l'installation d'un dôme tel que présenter en ci-bas pour un montant de 66 087.63 \$ et que cette dépense sera admissible à 100% par le programme « PRABAM ».



23. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE ADMINISTRATIVE;

57-03-2022

23. Embauche d'une secrétaire réceptionniste administrative.

ATTENDU QUE madame Céline Doyon a annoncé son départ à la retraite;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi a été publié dans le journal l'Alliance et sur la page FB de la municipalité;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour faire une recommandation au conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Jenny Villeneuve au poste de secrétaire réceptionniste administrative selon les conditions en vigueur dans la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, avec une période probatoire de 3 mois.

24. ACCEPTATION DES DIFFÉENTES PROPOSITIONS POUR LES OFFRES DE VENTE DE MATÉRIELS PROVENANT DU CRJM;

58-03-2022

24. Acceptation des différentes propositions pour les offres de vente de matériels provenant du CRJM.

ATENDU QU'une annonce pour la vente de matériels provenant du CRJM a été publiée dans le journal l'Alliance (édition du mois de février);

ATTENDU QUE des offres ont été reçues et le résultat des plus élevées est détaillé dans le tableau ci-bas;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les propositions d'achats pour les lots suivants :

Propositions d'achats pour les lots suivants :		
# Lot	Description	Offre
1	Cuisinière	125.00 \$
2	Réfrigérateur à pepsi	351.00 \$
3	Hotte de poêle	5.00 \$
4	Armoire avec évier	5.00 \$
5	Armoire de 8 pieds	5.00 \$
6	Laveuse à linge	152.00 \$
7	3 x tabourets	100.00 \$
8	2 x tables à langer murale	2.00 \$
9	Toilette	1.00 \$
10	2 x meubles lavabo	140.00 \$
11	Distributeur de papier hygiénique	1.00 \$
12	2 x bancs de 6 pieds	25.00 \$
13	Panneau de génératrice	100.00 \$
14	4 x chauffeuses électrique murale	48.00 \$
15	2 x extincteurs	37.00 \$
16	Lot de banc	40.00 \$
17	Lot de tablette	255.00 \$
18	2 x tableaux noir	40.00 \$
24	2 x lumières au led avec poteaux	250.00 \$
25	2 x convecteurs murale	80.00 \$

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à vendre les items qui n'ont pas trouvés preneurs, au meilleur prix possible.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

59-03-2022

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h18.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 12 avril 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2022
5. Comptes à payer du mois (233 767.95\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation du rapport financier 2021
9. Formation en éthique des Élus
10. Budget pour l'activité de « Nettoyage de 395 » (700.00 \$)
11. Budget pour achat d'équipement de baseball (1 000.00 \$)
12. Achat de « BCF » 50 morceau pour 8 600.00 \$ plus taxes
13. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Projet structurant »
14. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Programme équipements culturels »
15. Résolution d'appui à Martin Langlois pour sa demande au Fonds touristique
16. Résolution pour changement des assurances collectives
17. Demande de dérogation mineure du 51, chemin Doré
18. Ramassage de deux conteneurs à Victoriaville (1 938.48 \$)
19. Semaine de la santé mentale (du 2 au 8 mai 2022)
20. Achat de mousse F-500 pour service d'incendie (2 300.00 \$ plus taxes)
21. Renouvellement des assurances maritimes (2 444.80 \$)
22. Suivi du centre communautaire
23. Acceptation de l'offre de service de laboratoire (39 973.00 \$ plus taxes)
24. Avenant pour modification des plans de l'acier au bois (8 847.30 \$)
25. Dépôt du rapport de conformité de la CMQ (rapport financiers)
26. Sprint du Maire, budget de 500.00 \$ Tour cycliste de l'Abitibi
27. Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.
28. Embauche monsieur Steven Prévost comme journalier saisonnier
29. Autorisation de congé sans solde pour madame France Daoust (6 mois)
30. Embauche de madame Manon Viens pour remplacement de l'agente de développement
31. Autorisation de signature de l'entente de la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
32. Adoption du règlement d'emprunt # 284-2022
33. Rencontre publique d'information sur l'installation septique le 21 avril 2022
34. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
35. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

2. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

60-04-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2022;

61-04-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

62-04-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200173 à C2200238. La séquence des chèques en ligne de L2200021 à L2200031. (Chèque annulé # L2200019)**

Total des factures	141 672.00\$
Total des paiements directs	48 703.89\$
Total des salaires	43 392.06\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>233 767.95\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 avril 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur la réunion qu'il a eu avec les employés municipaux le 7 avril dernier.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021;

8. Présentation du rapport financier 2021.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport financier 2021 préparé par monsieur Daniel Tétreault CPA. Madame Manon Labrecque fait une présentation au conseil et aux citoyens présents. Monsieur le maire, Donald Rheault fera une présentation des faits saillants lors d'une prochaine rencontre.

9. FORMATION EN ÉTHIQUE DES ÉLUS;

9. Formation en éthique des élus

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens que les élus ont suivi leur formation en éthique tel que prévu par la loi sur les élections et référendum.

10. BUDGET POUR L'ACTIVITÉ DE « NETTOYAGE DE 395 » (700.00\$);

63-04-2022

10. Budget pour l'activité de « nettoyage de 395 » (700.00\$).

ATTENDU QU'un comité de bénévoles organise une corvée de nettoyage sur la Route 395 (avenue du Lac);

ATTENDU QUE la fourniture de différents biens (eau, sandwich, amuse-gueule, café, etc.) est indispensable pour le succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 700.00 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'organisation annuelle de la corvée de nettoyage de la Route 395 qui se tiendra le 29 mai 2022.

11. BUDGET POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE BASEBALL (1 000.00\$);

64-04-2022

11. Budget pour achat d'équipement de baseball (1 000\$).

ATTENDU QUE l'agente de développement veut organiser des matchs de baseball avec les jeunes et les adultes :

ATTENDU QUE l'achat d'équipements (gants, bâtons, plastron, etc.) pour la pratique de ce sport est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 1 000.00 \$ pour l'achat d'équipement de baseball.

12. ACHAT DE « BCF » 50 MORCEAUX POUR 8 600\$ PLUS TAXES;

65-04-2022

12. Achat de « BCF » 50 morceaux pour 8 600\$ plus taxes.

ATTENDU QUE des projets de travaux à la base plein air sont prévus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACHETER deux paquets (50 morceaux) de BCF chez « Matériaux MB » au montant de 8 600.00 \$ plus les taxes applicables.

**13. AUTORISATION POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
« PROJET STRUCTURANT »;**

66-04-2022

13. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Projet structurant ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

**14. AUTORISATION POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
« PROGRAMME ÉQUIPEMENTS-CULTURELS »;**

67-04-2022

14. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Programme équipements culturels ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Programme d'achat d'équipements culturels »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Programme d'équipements culturels » de la MRC Abitibi.

**15. RÉOLUTION D'APPUI À MONSIEUR MARTIN LANGLOIS POUR SA
DEMANDE AU FONDS TOURISTIQUE;**

68-04-2022

15. Résolution d'appui à monsieur Martin Langlois pour sa demande au Fonds touristique.

ATTENDU QUE monsieur Martin Langlois veut bonifier son offre de service de location d'embarcations et demande l'appui du conseil pour sa recherche de financement;

ATTENDU QUE ce nouveau service favorisera l'accès à nos plans d'eau pour les touristes de même que tous les intéressés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'APPUYER monsieur Martin Langlois dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC Abitibi dans le volet « Fonds touristique ».

16. RÉSOLUTION POUR CHANGEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES;

69-04-2022

16. Résolution pour changement des assurances collectives.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

17. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 51, CHEMIN DORÉ;

70-04-2022

17. Demande de dérogation mineure du 51, chemin Doré.

ATTENDU QU'en date du 24 février 2022, Monsieur Jacques Carrière a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 51, chemin Doré, à Preissac, sur le lot 4 820 157 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour les marges de recul latérales pour la résidence et le garage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur Jacques Carrière.

Réception de la demande	24 février 2022
Publication sur le site internet	24 mars 2022
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	16 mars 2022
Acceptation du conseil municipal	12 avril 2022

18. RAMASSAGE DE DEUX CONTENEURS À VICTORIAVILLE (1 938.48\$);

71-04-2022

18. Ramassage de deux conteneurs à Victoriaville (1 938.48\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Transport GF enr. Au montant de 1 938.48 \$ pour le ramassage de deux conteneurs en partance de Victoriaville.

19. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE (DU 2 AU 8 MAI 2022);

72-04-2022

19. Semaine de la santé mentale (du 2 au 8 mai 2022).

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement que la municipalité de Preissac proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

20. ACHAT DE MOUSSE F-500 POUR SERVICE D'INCENDIE (2 300.00\$ PLUS TAXES);

73-04-2022

20. Achat de mousse F-500 pour service d'incendie (2 300.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost d'acheter de la mousse F-500 pour le service incendie au montant de 2 300.00 \$ plus taxes et transport.

21. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MARITIMES (2 444.80\$);

74-04-2022

21. Renouvellement des assurances maritimes (2 444.80\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de renouvellement d'« Harmonia Assurance » pour les assurances du ponton, de la remorque et d'une assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour le montant de 2 444.80\$.

22. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

22. Suivi du centre communautaire.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur le dossier du centre communautaire.

23. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LABORATOIRE (39 973.00\$ PLUS TAXES);

75-04-2022

23. Acceptation de l'offre de service de laboratoire (39 973.00\$ plus taxes).

ATTENDU QUE la construction du centre communautaire est en route et le besoin d'avoir un laboratoire d'analyse pour le suivi des exigences de nos architectes et ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat à la firme « Englobe » pour faire les analyses et rapport sur les différents éléments prévus à l'appel d'offres pour un montant maximum de 39 973.00\$ plus les taxes applicables.

NB : La facturation est selon le nombre de visite et le nombre d'analyse.

24. AVENANT POUR MODIFICATION DES PLANS DE L'ACIER AU BOIS (8 847.30\$);

76-04-2022

24. Avenant pour modification des plans de l'acier au bois (8 847.30\$).

ATTENDU QUE la disponibilité de l'acier pour la construction du centre communautaire provoquerait des retards pour la livraison du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE FAIRE les modifications au plan et devis sur la structure pour faire une conversion de l'acier originellement prévu à une structure en bois pour un montant de 8 847.30 \$.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'avenant avec Innovex Consultant.

25. DÉPÔT DU RAPPORT DE CONFORMITÉ DE LA CMQ (RAPPORT FINANCIER);

77-04-2022

25. Dépôt du rapport de conformité de la CMQ (rapport financiers).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil, un audit de conformité sur la transmission des rapports financiers de 2016 à 2020 transmis au ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en vertu de l'article 86.7 de la loi sur la commission municipale;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec souhaite la collaboration de la direction générale pour corriger les lacunes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PRENDRE note du dépôt du document et aussi **D'ENTÉRINER** les mesures présentées par la direction pour corriger la situation dans les années à venir.

26. SPRINT DU MAIRE, BUDGET DE 500.00\$ TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI;

78-04-2022

26. Sprint du maire, budget de 500.00\$ Tour cycliste de l'Abitibi.

ATTENDU QUE le Tour cycliste de L'Abitibi sera de retour cet année et passera à Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ENCOURAGER les cyclistes en remettant une bourse au vainqueur de 500.00 \$ pour le Sprint du Maire.

27. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

79-04-2022

27. Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 283-2022, édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.

Avis de motion :	8 mars 2022
Présentation du projet de règlement :	8 mars 2022
Présentation aux employés :	7 avril 2022
Avis d'adoption :	6 avril 2022
Adoption du règlement :	12 avril 2022
Avis de publication :	13 avril 2022

28. EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVEN PRÉVOST COMME JOURNALIER SAISONNIER ;

80-04-2022

28. Embauche de monsieur Steven Prévost comme journalier saisonnier.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin de journalier pour la saison estival;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Steven Prévost comme journalier saisonnier selon les conditions convenues lors de la dernière session de travail.

29. AUTORISATION DE CONGÉ SANS SOLDE POUR MADAME FRANCE DAOUST (6 MOIS);

81-04-2022

29. Autorisation de congé sans solde pour madame France Daoust (6mois).

ATTENDU QUE madame France Daoust a demandé au conseil de prendre un congé sans solde de 6 mois, à partir 1 juin 2022;

ATTENDU QUE cette demande ne déstabilisera pas le travail de l'agente de développement, puisqu' une personne est disponible pour faire le remplacement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à prendre un congé sans solde de six mois à partir du premier juin 2022

30. EMBAUCHE DE MADAME MANON VIENS POUR REMPLACEMENT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ;

82-04-2022

30. Embauche de madame Manon Viens pour remplacement de l'agente de développement.

ATTENDU QUE madame France Daoust prendra un congé sans solde à partir du premier juin 2022 et qu'il est convenu d'engager madame Manon Viens pour assurer l'intérim;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Manon Viens au poste d'agente de développement en remplacement de madame France Daoust pour la période commençant le premier juin au premier décembre 2022 aux conditions convenues lors de la dernière session de travail.

31. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE;

83-04-2022

31. Autorisation de signature de l'entente de la subvention du programme d'aide à la voirie locale.

ENTENDU QUE la municipalité de Preissac a obtenu une aide financière du ministère des transports de 224 286.00 \$ maximum pour la réalisation de travaux de voirie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention d'aide financière dans le cadre **Volet Accélération** du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

32. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 284-2022;

84-04-2022

32. Adoption du règlement d'emprunt # 284-2022.

ATTENDU QUE La municipalité a fait une demande d'aide financière auprès du ministère des transport du Québec dans le volet « Accélération des investissements dans le réseau routier local »;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Preissac qui consiste à faire du rechargement avec du MG20 sur les chemins : Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a accepté le projet présenté, soit un montant maximum de 224 286.00 \$ payable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE le règlement se conforme aux critères d'exemption du processus d'approbation des personnes habiles à voter prévus à l'alinéa 4 de l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenu le 8 mars 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé au conseil le 8 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 284-2022, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de rechargement sur les chemins Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe, tel qu'il appert dans le tableau des estimés préparés le 11 janvier 2022 par M. Gérard Pétrin, directeur général et M. Yvan Lachance, responsable des infrastructures, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 400 412.51 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000,00 \$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 100 412,51 \$ provenant du fonds général.

Article 4 Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Article 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution, remboursement de taxes ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général

- Avis de motion : le 8 mars 2022
- Dépôt et présentation du projet de règlement : le 8 mars 2022
- Adoption du règlement: le 12 avril 2022
- Avis de publication : le 13 avril 2022
- Tenue du registre : N/A
- Lecture du certificat : N/A
- Approbation du MAMH : Le XX _____ 2022
- Entrée en vigueur: le XX _____ 2022

Annexe A

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES		
Estimé préparé par Gérard Pétrin et Yvan Lachance le 11 janvier 2022		
RECHARGEMENT AVEC DU MG20		
Chemin Vautrin (partie est) (3.8 kilomètres)		121 125.00 \$
Chemin Vautrin (partie Ouest) (1.9 kilomètre)		60 562.50 \$
Chemin des Coteaux (partie est) (0.1 kilomètre)		2 965.00 \$
Chemin des Coteaux (partie ouest) (1.3 kilomètre)		38 545.00 \$
Chemin Fontbonne (3.2 kilomètres)		80 640.00 \$
Chemin de la Pointe (1.2 kilomètre)		40 840.00 \$
Plan et devis		2 000.00 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		346 677.50 \$
Frais incidents	10.00 %	34 667.75 \$
TOTAL DES TRAVAUX		381 345.25 \$
Coût des taxes net	5.00 %	19 067.26 \$
GRAND TOTAL DES INVESTISSEMENTS		400 412.51 \$

33. RENCONTRE PUBLIQUE D'INFORMATION SUR L'INSTALLATION SEPTIQUE LE 21 AVRIL 2022;

33. Rencontre publique d'information sur l'installation septique le 21 avril 2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe et invite les citoyens présents qu'une rencontre publique portant sur les installations septiques aura lieu le 21 avril prochain au sous-sol de l'église.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

34. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

85-04-2022

35. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 10 mai 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 avril 2022
5. Comptes à payer du mois (333 217.50\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du rapport financier 2021 au MAMH (21 avril)
9. Budget pour « pelletée de terre » (2 000.00\$)
10. Aide pour organisation d'activité de la Fabrique prévue le 11 juin 2022 (1 611.00 \$)
11. Adoption du rapport d'activité du service incendie 2021
12. Soumission d'abat poussière 100 000 litres (41 700.00 \$ plus taxes)
13. Location du terrain pour stationnement (600.00 \$ par mois)
14. Achat d'un camion Ford 2019
15. Soumission pour travaux d'infrastructures routières 2022
16. Autorisation d'acheter les effets pour le projet de la plage
17. Autorisation de faire une demande au « Fonds structurant »
18. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « FLIC »
19. Demande de dérogation mineure au 207, avenue du Lac
20. Renouvellement des assurances générales (42 900.00 \$)
21. Achat de 50 délinéateurs avec ancrages (116.95 \$ chaque plus taxes, plus transport)
22. Soumission pneus (2 859.50 \$ plus taxes, plus pose)
23. Achat d'un impact $\frac{3}{4}$ M18 (817.19 \$)
24. Suivi du centre communautaire
25. Mandat pour avis juridique
26. Résolution pour subvention du programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)
27. Devancer la réunion régulière prévue le 14 juin, au 13 juin 2022
28. Questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com
29. Clôture et levée de l'assemblée 21H20

1. MOT DE BIENVENUE;

3. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

86-05-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2022;

87-05-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 avril 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

88-05-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200239 à C2200302. La séquence des chèques en ligne de L2200032 à L2200040.

Total des factures	267 630.15\$
Total des paiements directs	26 665.33\$
Total des salaires	38 922.02\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	333 217.50\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 mai 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021 AU MAMH (21 AVRIL);

8. Dépôt du rapport financier 2021 au MAMH (21 avril).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que le rapport financier 2021 a été déposé dans les délais prévus sur le site du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) le 21 avril 2022 tel qu'exigé par la loi.

9. BUDGET POUR « PELLETER DE TERRE » (2 000\$);

89-05-2022

9. Budget pour « pelletée de terre » (2 000\$).

ATTENDU QUE la fourniture de différents biens (eau, sandwich, amuse-gueule, café, etc.) est indispensable pour le succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 2 000.00 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'organisation de la pelletée de terre qui se tiendra le 18 mai 2022.

10. AIDE POUR ORGANISATION D'ACTIVITÉ DE LA FABRIQUE PRÉVUE LE 11 JUIN 2022 (1 611.00\$);

90-05-2022

10. Aide pour organisation d'activité de la Fabrique prévue le 11 juin 2022 (1 611.00\$).

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Raphaël veut organiser une activité le 11 juin prochain au sous-sol de l'église avec repas et soirée avec chansonnier;

ATTENDU QUE les coûts (repas et chansonnier) pour la réussite de l'activité sont important;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 1 611.00 \$ pour organisation d'activité de la Fabrique de Saint-Raphaël.

11. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE INCENDIE 2021;

91-05-2022

11. Adoption du rapport d'activité du service incendie 2021.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2021, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

12. SOUMISSION D'ABAT POUSSIÈRE 100 000 LITRES (41 700.00 \$ PLUS TAXES);

92-05-2022

12. Soumission d'abat poussière 100 000 litres (41 700.00\$ plus taxes).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.417 \$ du litre plus les taxes applicables (41 700.00 \$ plus les taxes applicables).

13. LOCATION DU TERRAIN POUR STATIONNEMENT;

93-05-2022

13. Location du terrain pour stationnement.

ATTENDU QUE les remorques à bateaux et camions manquent de place dans le secteur Tancredi à proximité du débarcadère pour se stationner et que le propriétaire offre son stationnement devant le « Flamingo »;

ATTENDU QUE la municipalité a convenue d'un prix mensuel de 600.00 \$ / mois pour 5 mois (mai, juin, juillet, août et septembre 2022);

ATTENDU QUE la municipalité fournira un certificat d'assurances responsabilité civil qui dégage le propriétaire réclamations qui pourraient être faites;

ATTENDU QUE la présente résolution a la même force légale qu'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de louer le stationnement du « Flamingo » situé au 185, avenue du Lac pour une période 5 mois au montant de 3 000.00 \$. Propriété de 9215-0168 Québec Inc. a/s de monsieur Mario Daigle résident au 6, chemin des Villageois, Preissac.

14. ACHAT D'UN CAMION FORD 2019;

94-05-2022

14. Achat d'un camion Ford 2019.

ATTENDU QUE le service d'incendie de Preissac a besoin d'un véhicule pour aller supporter et/ou aller en milieu isolé pour fournir assistance lors d'appel d'urgence;

ATTENDU QUE la minière Agnico-Eagle dispose d'un camion qui répondrait au besoin du service incendie de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACHETER le camion de Ford modèle F-150 2019 au montant de 26 253.12 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents requis pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction.

N.B. : cet achat sera financé avec le Fonds de roulement sur un période de 5 ans, il y aura d'autres équipements qui compléteront le contenu du camion.

15. SOUMISSION POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2022;

95-05-2022

15. Soumission pour travaux d'infrastructures routières 2022.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a fait une demande d'appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux d'infrastructures routières 2022;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 9 mai 2022 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes
Excavation DGM	652 626.85 \$
Entreprise Gaétan Jolicoeur	623 280.00 \$
Hardy Construction	729 240.44 \$
Béton Fortin Inc.	603 652.56 \$
Excavation Val d'Or	696 672.08 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour réaliser les travaux de voirie 2022 tel que décrit dans l'appel d'offres, pour un montant de 603 652.56 \$ incluant les taxes.

QUE lesdits travaux soient financés avec un emprunt de 300 000.00 \$ (**règlement # 284-2022**) qui inclut une aide gouvernementale d'un maximum de 224 286.00 \$ du ministère des transports (MTQ) et le solde sera pris à même le surplus non affecté.

16. AUTORISATION D'ACHETER LES EFFETS POUR LE PROJET DE LA PLAGE;

96-05-2022

16. Autorisation d'acheter les effets pour le projet de la plage.

ATTENDU QUE la municipalité a été acceptée pour sa demande d'aide financière dans le volet « Projets touristiques » de la MRC Abitibi (20 000 \$) pour son projet d'aménagement de la plage;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins d'Amos contribue également pour 5 000 \$;

ATTENDU QUE Mitsubishi d'Amos et Rouyn-Noranda et Location des trois lacs contribue pour 1 200 \$;

ATTENDU QUE la prochaine étape est d'acheter les matériaux nécessaires à la réalisation de ce projet

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directeur général, monsieur Gérard Pétrin à acheter les effets suivants :

- Matériels urbains : 15 379 \$
- Cabanon : 7 200 \$
- Toilette écologique plus transport : 3 700 \$
- Concassé : 1 000 \$
- Aménagement horticole : 2 500 \$
- Clôture et installation : 5 800 \$
- Isolation cabanon : 1 445 \$

17. AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE AU « FONDS STRUCTURANT »;

97-05-2022

17. Autorisation de faire une demande au « Fonds structurant ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants » de la MRC Abitibi.

18. AUTORISATION DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « FLIC »;

98-05-2022

18. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « FLIC ».

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille à l'organisation d'une Fête Estivale pour tous;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à déposer une demande d'aide financière au « FLIC ».

19. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 207, AVENUE DU LAC;

99-05-2022

19. Demande de dérogation mineure au 207, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 6 avril 2022, Monsieur Denis Thériault a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N^o 239-2014 relativement à régulariser la marge latérale du bâtiment principal et de la bande riveraine;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser la marge latérale ouest de 9 centimètres en bande riveraine;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur Denis Thériault.

Réception de la demande	6 avril 2022
Publication sur le site internet	28 avril 2022
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	27 avril 2022
Acceptation du conseil municipal	10 mai 2022

20. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (42 900.00\$);

100-05-2022

20. Renouvellement des assurances générales (42 900.00\$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 42 900.00 \$ pour la prochaine année.

21. ACHAT DE 50 DÉLINÉATEURS AVEC ANCRAGES (116.95 \$ CHAQUE PLUS TAXES, PLUS TRANSPORT);

101-05-2022

21. Achat de 50 délinéateurs avec ancrages (116.95 \$ chaque plus taxes, plus transport).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 50 délinéateurs avec ancrages au montant de 116.95 \$ chaque plus taxes, plus transport.

22.SOUSSION PNEUS (2 859.50 \$ PLUS TAXES, PLUS POSE);

102-05-2022

22. Soumission pneus (2 859.50 \$ plus taxes, plus pose).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de pneus pour le camion « Western 2016 » au montant de 2 859.50 \$ plus taxes, plus pose.

23. ACHAT D'UN IMPACT ¾ M18 (817.19\$);

103-05-2022

23. Achat d'un impact ¾ M18 (817.19\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un impact ¾ M18 au montant de 817.19 \$.

24. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

24. Suivi du centre communautaire.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du centre communautaire.

25. MANDAT POUR AVIS JURIDIQUE;

104-05-2022

25. Mandat pour avis juridique.

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin se retire et mentionne son conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE la construction du nouveau centre communautaire préoccupe les membres de la coopérative d'aqueduc de Preissac au sujet de l'approvisionnement en eau;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite être proactive dans ce dossier et veut participer de façon concrète;

ATTENDU QUE par le passé, la municipalité a de nombreuses fois acceptée de payer des montants de façon ponctuelle, ou régulière selon les besoins du moment;

ATTENDU QUE le projet présenté aux membres est assez important et que la municipalité désire avoir les coudées franches dans son partenariat avec la coopérative d'aqueduc de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE MANDATER notre procureur Cain Lamarre à préparer une opinion juridique pour la municipalité de Preissac tel que défini lors de la rencontre TEAMS de la semaine dernière.

26. RÉSOLUTION POUR SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-ES);

105-05-2022

26. Résolution pour subvention du programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES).

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement que le conseil municipal de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 525 734 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

27. DEVANCER LA RÉUNION RÉGULIÈRE PRÉVUE LE 14 JUIN, AU 13 JUIN 2022;

106-05-2022

27. Devancer la réunion régulière prévue le 14 juin, au 13 juin 2022.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin sera à l'extérieur de la région le 14 juin prochain pour la réunion régulière du conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE DEVANCER la réunion régulière au lundi 13 juin 2022.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

28. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

107-05-2022

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h20.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 13 juin 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Casandra Couture, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2022
5. Comptes à payer du mois (930 417.66\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Faits saillants du rapport financier 2021
9. Dépôt de l'état des résultats au 31 mai 2022
10. Budget pour activité familiale du 20 août 2022 au Parc Tancrede (600.00\$)
11. Achat de 10 tables de pique-nique (169.00\$/ chaque)
12. Proposition de Daniel Tétreault pour rapport financier 2022 (8 760.00\$ plus rapport PRABAM 825.00\$ plus les taxes applicables)
13. Soumission d'abat poussière 100 000 litres (ajustement du prix de 6 %)
14. Achat d'un colombarium de 18 places (19 000.00 \$ plus taxes)
15. Autorisation de signature pour entente avec la Croix rouge (180.00\$ / 3 ans)
16. Demande de commandite de la Fondation du rein (100.00\$)
17. Suivi du centre communautaire
18. Mandat pour réaliser projet de règlement et projet d'entente avec Coopérative d'aqueduc de Preissac
19. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse Courriel suivante : directon@preissac.com)
20. Clôture et levée de l'assemblée 20H48

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h03.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

108-06-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MAI 2022;

109-06-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

110-06-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200303 à C2200381. La séquence des chèques en ligne de L2200041 à L2200051.**

Total des factures	871 857.50\$
Total des paiements directs	28 164.42\$
Total des salaires	30 392.85\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>930 414.77\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 juin 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021;

8. Faits saillants du rapport financier 2021.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture au conseil sur les faits saillants du rapport financier 2021. Ce rapport sera publié dans le journal L'Alliance de Preissac et sur le site Internet de la Municipalité.

9. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MAI 2022;

9. Dépôt de l'état des résultats au 31 mai 2022.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 31 mai 2022.

10. BUDGET POUR ACTIVITÉ FAMILIALE DU 20 AOÛT AU PARC TANCRÈDE (600.00\$);

111-06-2022

10. Budget pour activité familiale du 20 août 2022 au parc Tancrède (600.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 600.00 \$ pour l'activité familiale qui se tiendra au Parc Tancrède.

11. ACHAT DE 10 TABLES DE PIQUE-NIQUE (169.00\$/ CHAQUE);

112-06-2022

11. Achat de 10 tables de pique-nique (169.00\$/ chaque).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 10 tables de pique-nique de 169.00\$ chaque plus taxes chez « Matériaux MB ».

12. PROPOSITION DE DANIEL TÉTREULT POUR RAPPORT FINANCIER 2022 (8 760.00\$ PLUS RAPPORT PRABAM 825.00\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES);

113-06-2022

12. Proposition de Daniel Tétreault pour rapport financier 2022 (8 760.00\$ plus rapport PRABAM 825.00\$ plus les taxes applicables).

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe :

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA Inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 incluant l'entrée des données sur SESAM, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ et aussi un rapport pour le programme PRABAM;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 (8 760.00 \$ plus taxes) et pour le rapport PRABAM. 825.00 \$ plus taxes.

13. SOUMISSION D'ABAT POUSSIÈRE 100 000 LITRES (AJUSTEMENT DU PRIX DE 6 %);

114-06-2022

13. Soumission d'abat poussière 100 000 litres (ajustement du prix de 6%).

ATTENDU QUE le prix du carburant connaît une hausse sans précédent;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande d'ajustement du pris de 6% pour la fourniture d'abat poussière.

14.ACHAT D'UN COLOMBARIUM DE 18 PLACES (19 000.00\$ PLUS TAXES);

115-06-2022

14. Achat d'un colombarium de 18 places (19 000.00\$ plus taxes).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est responsable de la gestion du cimetière depuis le premier janvier 2022;

ATTENDU QUE la municipalité est aussi responsable de la vente des concessions, de l'inhumation des corps et des urnes;

ATTENDU QUE la tendance est sur l'incinération des corps;

ATTENDU QUE la Fabrique de St-Raphael n'a pas de columbarium;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACHETER le columbarium de 18 places chez Monuments Gibson de Rouyn-Noranda au montant de 19 000\$ plus les taxes applicables.

DE PAYER la moitié du montant pour confirmer la commande pour une livraison prévu été 2023.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE (180.00\$/3 ANS);

116-06-2022

15. Autorisation de signature pour entente avec la Croix rouge (180.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer l'entente de trois ans avec la société canadienne de la croix rouge (division Québec).

16. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FONDATION DU REIN (100.00\$);

117-06-2022

16. Demande de commandite de la Fondation du rein (100.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 100.00 \$ à la Fondation du Rein du Québec.

17. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

17. Suivi du centre communautaire.

Le maire M. Donald Rheault fait un compte-rendu des travaux réalisé et à venir sur le centre communautaire.

18. MANDAT POUR RÉALISER PROJET DE RÈGLEMENT ET PROJET D'ENTENTE AVEC LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE PREISSAC;

118-06-2022

18. Mandat pour réaliser projet de règlement et projet d'entente avec Coopérative d'aqueduc de Preissac.

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin se retire de la discussion en mentionnant sont conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec un projet pour sécuriser le réseau d'aqueduc de la coopérative pour lequel, la municipalité est membre;

ATTENDU QUE ce partenariat peut se faire que par l'entremise d'une entente en bon et due forme avec la Coopérative d'aqueduc de Preissac;

ATTENDU QUE la municipalité doit aussi procéder par un règlement pour la taxation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE MANDATER Cain Lamarre à rédiger le projet de ladite entente et le projet de règlement.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com);

19. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

119-06-2022

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h48.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 12 juillet 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Casandra Couture, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : monsieur Jean-Paul Gosselin.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 juin 2022
5. Comptes à payer du mois (495 748.84\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Lettre de l'auditeur concernant le rapport à Recyc-Québec
9. Lettre de la députée, madame Suzanne Blais (PAV volet PPA-CE)
10. Budget pour achat de matériel de baseball (bâton, balle, etc. 300.00\$)
11. Achat d'équipement pour le projet : Son, lumières et sécurité (45 767.00\$ plus taxes)
12. Achat d'une génératrice (1 479.00 \$ plus taxes)
13. Autorisation de signature d'une entente avec la Coopérative d'aqueduc de Preissac
14. Autorisation de signature de l'entente avec le programme RECIM
15. Proposition de Construction Doyon pour travaux sur le stationnement et la pose de blocs (98) remblai et ponceau (77 193.91 \$)
16. Fin de la période de probation et confirmation de l'embauche de madame jenny Villeneuve
17. Politique pour COVID (ajout de deux jours de congé mobile)
18. Nouveau pompier, monsieur Jérémie Lacaille
19. Lettrage et aménagement du camion de pompier (budget de 20 000.00 \$)
20. Tour cycliste de l'Abitibi passera à Preissac le 16 juillet 2022
21. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 2 698 000 \$ qui sera réalisé le 22 juillet 2022
22. Acceptation de la soumission pour émission de billets
23. Suivi du centre communautaire
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse Courriel suivante : direction@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée 20H43

1. MOT DE BIENVENUE;

4. Mot de bienvenue (5).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

120-07-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2022;

121-07-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 juin 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 juin 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

122-07-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200381 à C2200455. La séquence des chèques en ligne de L2200052 à L2200061.

Total des factures	419 310.87\$
Total des paiements directs	34 774.14\$
Total des salaires	41 663.83\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>495 748.84\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 juillet 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. LETTRE DE L'AUDITEUR CONCERNANT LE RAPPORT RECYC-QUÉBEC;

8. Lettre de l'auditeur concernant le rapport Recyc-Québec.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la lettre de l'auditeur concernant rapport Recyc-Québec de 2021.

9. LETTRE DE LA DÉPUTÉE, MADAME SUZANNE BLAIS (PAV VOLET PPA-CE);

9. Lettre de la Députée, madame Suzanne Blais (PAV volet PPA-CE).

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture au conseil d'une lettre qu'il a reçu de la députée, madame Suzanne Blais au sujet de la demande d'aide financière pour les travaux de voirie prévus en 2022 et elle nous annonce une participation de 25 000.00 \$ pour ses travaux.

10. BUDGET POUR ACHAT DE MATÉRIEL DE BASEBALL (BÂTON, BALLE, ETC.) (300.00\$);

123-07-2022

10. Budget pour achat de matériel de baseball (bâton, balle, etc. 300.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 300.00 \$ pour l'achat de matériel de baseball (bâton, balle, etc.)

11. ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE PROJET : SON, LUMIÈRES ET SÉCURITÉ (45 767.00 \$ PLUS TAXES);

124-07-2022

11. Achat d'équipement pour le projet : Son, lumières et sécurité (45 767.00 \$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'équipement suivant pour le projet : Son, lumières et sécurité.

Fournisseur et détails	Coûts
Sonospec (éclairage, filage, interface WI-FI, scène mobile, caméras intérieures et extérieures, projecteurs écran géant jupette, haut-parleurs, moniteur, installation, etc.)	45 767.00 \$
Total des coûts du projet	45 767.00 \$
Projet PEC (programme d'équipements culturels de la MRC	4 158.00 \$
Fonds structurants de la MRC Abitibi	24 761.00 \$
Caisse populaire d'Amos (à confirmer)	8 000.00 \$
Revenu moins les dépenses (coût pour la municipalité)	8 848.00 \$

12. ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE (1 479.00 \$);

125-07-2022

12. Achat d'une génératrice (1 479.00 \$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une génératrice de 2000 watts au montant de 1 479.00 \$.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE PREISSAC;

126-07-2022

13. Autorisation de signature d'une entente avec la Coopérative d'aqueduc de Preissac.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a convenu d'une entente d'union avec la Coopérative d'aqueduc de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente d'union avec la Coopérative d'aqueduc de Preissac et la municipalité de Preissac.

14. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE PROGRAMME RECIM;

127-07-2022

14. Autorisation de signature de l'entente avec le programme RECIM.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer l'entente avec le programme RECIM.

15. PROPOSITION DE CONSTRUCTION DOYON POUR TRAVAUX SUR LE STATIONNEMENT ET LA POSE DE BLOCS (98) REMBLAI ET PONCEAU (77 193.91 \$);

128-07-2022

15. Proposition de Construction Doyon pour travaux sur le stationnement et la pose de blocs (98) remblai et ponceau (77 193.91 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Construction Doyon pour travaux sur le stationnement et la pose de blocs (98), matériaux de remblai et l'installation d'un ponceau pour un montant de 77 193.91 \$

16. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME JENNY VILLENEUVE;

129-07-2022

16. Fin de la période de probation et confirmation de l'embauche de madame Jenny Villeneuve.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée et que la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de madame Jenny Villeneuve.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'engagement de madame Jenny Villeneuve comme un employé permanent à titre de secrétaire réceptionniste administrative;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à cette dernière à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 4 juillet 2022.

17. POLITIQUE POUR COVID (AJOUT DE DEUX JOUR CONGÉ MOBILE);

130-07-2022

17. Politique pour COVID (ajout de deux jour congé mobile).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AJOUTER deux jours (16h) de congés maladie monnayables à la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac uniquement pour les employés infectés par la COVID-19 au cours de l'année 2022. Cet ajustement se termine le 31 décembre 2022.

18. NOUVEAU POMPIER, MONSIEUR JÉRÉMIE LACAILLE;

131-07-2022

18. Nouveau pompier, monsieur Jérémie Lacaille.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER monsieur Jérémie Lacaille à titre de nouveau pompier à la Brigade du service incendie de Preissac.

19. LETTRAGE ET AMÉNAGEMENT DU CAMION DE POMPIER (BUDGET DE 20 000.00 \$);

132-07-2022

19. Lettrage et aménagement du camion de pompier (budget de 20 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER un budget de 20 000.00 \$ pour le lettrage et l'aménagement du camion. Le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost fera des demandes de prix pour la prochaine réunion du conseil.

20. TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI PASSERA À PREISSAC LE 16 JUILLET 2022;

20. Tour cycliste de l'Abitibi passera à Preissac le 16 juillet 2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les élus et les citoyens présents que le Tour de l'Abitibi sera de passage à Preissac le 16 juillet prochain.

21. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 2 698 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 JUILLET 2022;

133-07-2022

21. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 2 698 000 \$ qui sera réalisé le 22 juillet 2022.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Preissac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 698 000 \$ qui sera réalisé le 22 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
279-2021	2 439 850 \$
279-2021	258 150 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 279-2021, la Municipalité de Preissac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 juillet 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise monsieur le directeur général et greffier-trésorier Gérard Pétrin à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. D'AMOS
2, RUE PRINCIPALE NORD
AMOS, QC
J9T 3X2

8. Que les obligations soient signées par monsieur le maire Donald Rheault et monsieur le directeur général et greffier-trésorier Gérard Pétrin. La Municipalité de Preissac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 279-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

22. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS

134-07-2022

22. Acceptation de la soumission pour émission de billets.

Date d'ouverture :	12 juillet 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 juillet 2022
Montant :	2 698 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 279-2021, la Municipalité de Preissac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 juillet 2022, au montant de 2 698 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon

l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

87 000 \$	3,80000 %	2023
91 000 \$	4,00000 %	2024
95 000 \$	4,00000 %	2025
99 000 \$	4,05000 %	2026
2 326 000 \$	4,35000 %	2027

Prix : 98,00700

Coût réel : 4,80678 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

87 000 \$	4,00000 %	2023
91 000 \$	4,10000 %	2024
95 000 \$	4,15000 %	2025
99 000 \$	4,25000 %	2026
2 326 000 \$	4,40000 %	2027

Prix : 98,17200

Coût réel : 4,82598 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 698 000 \$ de la Municipalité de Preissac soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise monsieur le directeur général et greffier-trésorier Gérard Pétrin à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que monsieur le maire Donald Rheault et monsieur le directeur général et greffier-trésorier Gérard Pétrin soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

23. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

23. Suivi du centre communautaire

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu de l'avancement de la construction du centre communautaire et mentionne que l'échéancier est respecté.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

135-07-2022

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h43.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**DONALD RHEAULT
MAIRE**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER**



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 9 août 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu, Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais.

Conseiller absent : monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juillet 2022
5. Comptes à payer du mois (301 967.84\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Avis de motion # 285-2022
9. Projet de règlement # 285-2022 décrétant un emprunt de 15 000 \$ au fonds de roulement de la municipalité et ses modalités de remboursement
10. Résolution affectant une partie du fonds général aux paiements de travaux d'aqueduc
11. Budget pour souligner la fin de l'année des joueurs de baseball (300 \$)
12. Budget pour achat de jeux pour les jeunes (500 \$)
13. Autorisation de participer au colloque régional de l'ADMQ qui sera présenté à La Sarre
14. Autorisation de participer au colloque provincial de « Loisirs municipal » qui se tiendra à St-Hyacinthe du 5 au 7 octobre 2022
15. Ajustement de prix pour transport de conteneurs (24%)
16. Soumission lettrage camion Premiers répondants (4 210.96 \$)
17. Soumission installation kit d'urgence sur camion Premiers répondants (6 184.16 \$)
18. Achat de clignotants vert (10) pour le service incendie (125 \$/chaque)
19. Soumission pour boîte de fibre de verre avec trois portes avec tiroir au fond de la caisse (7 500.00 \$)
20. Session spéciale du conseil le 16 août 2022
21. Suivi du centre communautaire
22. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
23. Clôture et levée de l'assemblée 20H31

1. MOT DE BIENVENUE;

5. Mot de bienvenue (3).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

136-08-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JUILLET 2022;

137-08-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juillet 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 juillet 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

138-08-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200456 à C2200527. La séquence des chèques en ligne de L2200062 à L2200070.

Total des factures	231 092.11\$
Total des paiements directs	27 236.30\$
Total des salaires	43 639.43\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	301 967.84\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 août 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. AVIS DE MOTION # 285-2022;

139-08-2022

8. Avis de motion # 285-2022.

Le conseiller, M. Jean-Paul Gosselin se retire.

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur David Gervais que le règlement portant le numéro 285-2022 sera adopté lors d'une prochaine session du conseil.

9. PROJET DE RÈGLEMENT # 285-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 15 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET SES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT;

140-08-2022

9. Projet de règlement # 285-2022 décrétant un emprunt de 15 000\$ au Fonds de roulement de la municipalité et ses modalités de remboursement.

Le conseiller, M. Jean-Paul Gosselin se retire.

La conseillère, madame Isabelle Beaulieu présente le projet de règlement # 285-2022, décrétant un emprunt de 15 000.00 \$ au Fonds de roulement de la municipalité et ses modalités de remboursement.

10. RÉOLUTION AFFECTANT UNE PARTIE DU FONDS GÉNÉRAL AUX PAIEMENTS DE TRAVAUX D'AQUEDUC;

141-08-2022

10. Résolution affectant une partie du fonds général aux paiements de travaux d'aqueduc.

Le conseiller, M. Jean-Paul Gosselin se retire.

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction d'un complexe multifonctionnel, dans le périmètre d'urbanisation, soit sur les lots portant actuellement les numéros 4 592 153, 4 593 913 et 4 593 914 du cadastre du Québec, et qu'il est opportun d'ajouter une conduite d'alimentation en eau potable d'un plus gros diamètre afin notamment d'alimenter ledit complexe;

ATTENDU QUE l'Association coopérative d'aqueduc de Preissac (ci-après : « Coop ») exploite le réseau d'eau potable, dans le périmètre d'urbanisation de Preissac, desservant la Municipalité (hôtel de ville, complexe multifonctionnel), le Centre de services scolaire Harricana (école primaire Saint-Paul), la Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac (église) et dix-sept (17) propriétaires résidentiels;

ATTENDU QUE ce réseau est alimenté par un seul puits, ce qui rend le réseau vulnérable, notamment en privant les consommateurs d'eau lors de l'entretien du puits existant;

ATTENDU QUE la Coop entend améliorer son réseau en procédant à des travaux, incluant la construction d'un puits et de conduites additionnelles dont l'une desservant le complexe multifonctionnel;

ATTENDU QUE la Municipalité a compétence en matière d'environnement, incluant l'alimentation en eau potable, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, et qu'elle peut s'unir à une entreprise de distribution d'eau dans le but d'exécuter des travaux conformément à l'article 934.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution no.126-07-2022 autorisant la conclusion d'une entente d'union, entre la Municipalité et la Coop, pour l'exécution de travaux d'aqueduc;

ATTENDU QUE l'article 960 du *Code municipal du Québec* donne le pouvoir à une municipalité d'employer les deniers de son fonds général pour toutes les fins qui sont de son ressort;

ATTENDU QUE la Municipalité détient dans son fonds général des sommes suffisantes afin de pourvoir au paiement des travaux de construction relatifs aux conduites additionnelles

visés par ladite entente, le coût desdits travaux étant estimé à une somme de 105 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation produite par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'affecter une somme de 105 000 \$ provenant du surplus non affecté du fonds général au paiement des travaux suivants :

Détails des prix pour un ajout d'un système de filtration et installation d'un tuyau à partir du bâtiment technique jusqu'à limite du centre communautaire

Fournisseurs	Détails	Montant
CML	Location pelle	12 000 \$
CML	Remblai, sable et transport	10 000 \$
Marcel Baril *	Raccord pour résidences	6 000 \$
Marcel Baril *	Tuyau PHDM 450 mètres	3 000 \$
CML	Temps homme plombier	7 000 \$
Lord et Gagnon *	Travaux bâtiment technique	50 000 \$
Lead ER *	Travaux ingénierie	10 000 \$
CML	Travaux arpentage	5 000 \$
	Imprévu	2 000 \$
Total	Ensemble du projet	105 000 \$

NB * : La liste des fournisseurs est à titre d'information et non officielle.

11. BUDGET POUR SOULIGNER LA FIN DE L'ANNÉE DES JOUEURS DE BASEBALL (300 \$);

142-08-2022

11. Budget pour souligner la fin de l'année des joueurs de baseball (300 \$)

ATTENDU QUE la saison de baseball se termine bientôt et qu'il serait important de souligner la participation nombreuse par une activité « hotdog et breuvages » ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget pour l'organisation 300.00 \$ pour défrayer les coûts des aliments.

12. BUDGET POUR ACHAT DE JEUX POUR LES JEUNES (500 \$);

143-08-2022

12. Budget pour achat de jeux pour les jeunes (500 \$).

ATTENDU QUE l'inventaire de jeux pour les jeunes est soit désuets ou incomplets;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de jeux pour les jeunes pour un montant budgétaire de 500.00 \$.

13. AUTORISATION DE PARTICIPER AU COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ADMQ QUI SERA PRÉSENTÉ À LA SARRE;

144-08-2022

13. Autorisation de participer au colloque régional de l'ADMQ qui sera présenté à La Sarre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque régional des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 15 et 16 septembre 2022 à La Sarre. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

14. AUTORISATION DE PARTICIPER AU COLLOQUE PROVINCIAL DE « LOISIRS MUNICIPAL » QUI SE TIENDRA À ST-HYACINTHE DU 5 AU 7 OCTOBRE 2022;

145-08-2022

14. Autorisation de participer au colloque provincial de « Loisirs municipal » qui se tiendra à St-Hyacinthe du 5 au 7 octobre 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER les agentes de développement à participer au colloque provincial de loisirs municipal qui se tiendra du 5 au 7 octobre 2022 à Saint-Hyacinthe. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

15. AJUSTEMENT DE PRIX POUR TRANSPORT DE CONTENEURS (24%);

146-08-2022

15. Ajustement de prix pour transport de conteneurs (24%).

ATTENDU QUE la situation au niveau des prix du carburant est de nature exceptionnelle;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de l'entreprise Pajula d'augmenter les frais de transport pour le service de la levée des conteneurs.

16. SOUMISSION LETTRAGE CAMION PREMIERS RÉPONDANTS (4 210.96 \$);

147-08-2022

16. Soumission lettrage camion premiers répondants (4 210.96 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Trim-line Abitibi pour le lettrage sur le camion des premiers répondants au montant de 4 210.96 \$.

17. SOUMISSION INSTALLATION KIT D'URGENCE SUR CAMION PREMIERS RÉPONDANTS (6 184.16 \$);

148-08-2022

17. Soumission installation kit d'urgence sur camion premiers répondants (6 184.16 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Services R. Guay pour la fourniture et l'installation de système d'urgence (top flasher, ampli zone avec clavier, microphone pour PA, haut-parleurs, lumières rouges, etc.) pour un montant de 6 184.16 \$.

18. ACHAT DE CLIGNOTANTS VERTS (10) POUR LE SERVICE INCENDIE (125 \$/CHAQUE);

149-08-2022

18. Achat de clignotants verts (10) pour le service incendie (125 \$/chaque).

ATTENDU QUE le projet pilote de munir les pompiers et les premiers répondants de stroboscopes de couleur verte pour leur permettre de se rendre plus facilement à la caserne pour répondre à l'urgence du moment, tout en favorisant la courtoisie des automobilistes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 10 stroboscopes verts au montant de 125.00 \$/chaque.

19. SOUMISSION POUR BOITE EN FIBRE DE VERRE AVEC TROIS PORTES AVEC TIROIR AU FOND DE LA CAISSE (7 500.00 \$);

150-08-2022

19. Soumission pour boîte en fibre de verre avec trois portes avec tiroir au fond de la caisse (7 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'installer un campeur avec portes latérales et arrière en plus d'un tiroir de fond de caisse pour un montant de 7 500.00 \$.

20. SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL LE 16 AOÛT 2022;

20. Session spéciale du conseil le 16 août 2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens qu'une session spéciale du conseil est prévu le 16 août prochain et elle se tiendra à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

21. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

21. Suivi du centre communautaire.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du centre communautaire.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

22. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

151-08-2022

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h31.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 août 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire, Donald Rheault, mesdames les conseillère, Casandra Couture, Amélie Massé et monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Isabelle Beaulieu, Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Étaient également présents à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement intitulé : Règlement numéro 285-2022 décrétant un emprunt de 15 000 \$ au Fonds de roulement de la municipalité et ses modalités de remboursement.
4. Demande d'aide financière au FLIC
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

1. Vérification du quorum et ouverture de la session. (0)

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, les membres conseil absents ont reçu l'avis de convocation, l'accusé de réception ayant été signé par chacun d'eux.

Après avoir constaté le quorum, monsieur Donald Rheault ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

152-08-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Casandra Couture, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 15 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET SES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT;

153-08-2022

3. Adoption du règlement intitulé : Règlement numéro 285-2022 décrétant un emprunt de 15 000 \$ au Fonds de roulement de la municipalité et ses modalités de remboursement.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 285-2022, décrétant un emprunt de 15 000 \$ au Fonds de roulement de la municipalité et ses modalités de remboursement.

- Avis de motion : 9 août 2022
- Présentation du projet de règlement : 9 août 2022
- Adoption du règlement : 16 août 2022
- Avis public de la tenue du registre : 17 août 2022
- Avis public du résultat de la tenue de registre : 29 août 2022
- Publication du règlement : 12 septembre 2022
- Entrée en vigueur : 12 septembre 2022

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FLIC;

154-08-2022

4. Demande d'aide financière au FLIC.

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille à l'organisation d'une activité pour l'Halloween ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame Manon Viens, à déposer une demande d'aide financière au « FLIC ».

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

5. Période de question.

Il n'y a pas de question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

155-08-2022

6. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de madame la conseillère, Casandra Couture et il résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h18.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du Maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 13 septembre 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, David Gervais, Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2022
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 août 2022
6. Comptes à payer du mois (1 089 617.40\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Dépôt du certificat pour le règlement 285-2022
10. Dépôt du rapport budgétaire en date du 31 août 2022
11. Résolution pour demander la parité au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Paul et de Sainte-Gertrude
12. Résolution pour nommer une représentante de la communauté au conseil D'établissement des écoles de Saint-Paul et de Sainte-Gertrude
13. Appui aux jeux du Québec d'hiver pour 2026
14. Nouveaux candidats pour le poste de premiers répondants (4)
15. Suivi du centre communautaire
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse Courriel suivante : direction@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée 20H52

1. MOT DE BIENVENUE;

6. Mot de bienvenue (11).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

152-09-2022(1)

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2022;

153-09-2022(1)

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 août 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 AOÛT 2022;

154-09-2022(1)

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 août 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 août 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

155-09-2022(1)

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200528 à C2200593. La séquence des chèques en ligne de L2200071 à L2200079.

Total des factures	1 035 797.92\$
Total des paiements directs	21 260.82\$
Total des salaires	32 558.66\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	1 089 617.40\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 septembre 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. DÉPÔT DU CERTIFICAT POUR LE RÈGLEMENT 285-2022;

9. Dépôt du certificat pour le règlement 285-2022.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le certificat pour le règlement 285-2022.

10. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 AOÛT 2022;

10. Dépôt du rapport budgétaire en date du 31 août 2022.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 août 2022.

11. RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA PARITÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES DE SAINT-PAUL ET DE SAINTE-GERTRUDE;

156-09-2022

11. Résolution pour demander la parité au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Paul et de Sainte-Gertrude.

ATTENDU de l'importance de maintenir nos écoles respectives.

ATTENDU QUE nous sommes une école institutionnelle, qui regroupe l'école St-Paul de Preissac et l'école de Ste-Gertrude-Manneville.

ATTENDU la loi sur l'instruction publique qui institue un conseil d'établissement pour les 2 écoles.

ATTENDU QUE la composition du conseil d'établissement comprend la présence de 4 parents au conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin que le conseil municipal de Preissac demande au Centre de services scolaire Harricana la parité des parents, afin que nous ayons 2 parents de Preissac et 2 parents de Ste-Gertrude-Manneville sur le conseil d'établissement.

QUE des représentations auprès des instances scolaire se fasse, afin de faire connaître cette proposition du conseil municipal de Preissac.

12. RÉSOLUTION POUR NOMMER UNE REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES DE SAINT-PAUL ET DE SAINTE-GERTRUDE;

157-09-2022

12. Résolution pour nommer une représentante de la communauté au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Paul et de Sainte-Gertrude.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Isabelle Beaulieu à titre de représentante municipal auprès du Conseil d'établissement des écoles de Saint-Paul et de Sainte-Gertrude.

13. APPUI AUX JEUX DU QUÉBEC D'HIVER POUR 2026;

158-09-2022

13. Appui aux jeux du Québec d'hiver pour 2026.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi à recevoir la 60^e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce genre d'événement apporte pour notre territoire des retombées importantes tant au niveau économique que social;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement d'appuyer la Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi dans le processus de mise en candidature pour l'obtention de la 60^e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2026 et de contribuer par différents moyens à sa réussite.

14. NOUVEAUX CANDIDATS POUR LE POSTE DE PREMIERS RÉPONDANTS (4);-

159-09-2022

14. Nouveaux candidats pour le poste de premiers répondants (4).

ATTENDU QUE de nouveaux candidats se sont montrés à rejoindre l'équipe des premiers répondants pour la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes au poste de premiers répondants :

- Madame Hélène Blackburn
- Madame Isabelle Perreault
- Madame Gabryelle Nolet
- Monsieur Luc Constant

15. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

15. Suivi du centre communautaire

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu de l'avancement de la construction du centre communautaire et mentionne que l'échéancier est respecté.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens présents :

- Un citoyen de Preissac dépose une pétition pour demander au conseil de se pencher sur les futurs projets d'asphaltage des chemins municipaux.
- La liste des comptes à payer.
- Le détail des coûts de construction du nouveau Complexe.

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

160-09-2022

17. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h52.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 11 octobre 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, et Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : madame Isabelle Beaulieu et monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2022
5. Comptes à payer du mois (470 901.51\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Autorisation de signatures pour contrat chemin Fontbonne
9. Autorisation de signatures pour l'entente avec Agnico Eagle Mine
10. Comité-Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
11. Comité de travail pour analyse asphaltage des chemins municipaux
12. Comité de travail pour projet « Jeux d'eau »
13. Résolution pour demander le remboursement des frais de formation pour les pompiers à la MRC Abitibi
14. Abroger la résolution # 154-08-2022
15. Résolution pour demande d'aide financière au FLIC
16. Résolution pour demande d'aide financière au PEC
17. Résolution pour mandater le préfet de la MRC Abitibi pour défendre la problématique du zonage et de l'urbanisme
18. Installation de trois luminaires en face de l'entreprise «Créations Thermodoor Inc.»
19. Budget pour achat de costumes « père Noël » et décorations des camions incendie
20. Suivi du centre communautaire
21. Inscription au congrès de l'AFAT, le 11 novembre 2022 à Rouyn-Noranda (220.00 \$)
22. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
23. Clôture et levée de l'assemblée 20H54

1. MOT DE BIENVENUE;

7. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

161-10-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2022;

162-10-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

163-10-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200594 à C2200682. La séquence des chèques en ligne de L2200080 à L2200088.

Total des factures	331 897.14\$
Total des paiements directs	80 453.14\$
Total des salaires	58 551.23\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	470 901.51\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 octobre 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR CONTRAT CHEMIN FONTBONNE;

164-10-2022

8. Autorisation de signatures pour contrat chemin Fontbonne.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a convenue d'un accord d'échange avec les propriétaires du lot 4 593 562 cadastre du Québec d'un échange d'une partie du lot 4 816 612 cadastre du Québec et une partie de leur lot tel qu'il appert au plan de lotissement préparé Francis Tremblay, arpenteur géomètre le 9 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault, ou son représentant, et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer tous les documents relatifs à ladite transaction;

DE MANDATER PME INTER, notaire Abitibi, à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction. Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de la municipalité de Preissac.

9. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ENTENTE AVEC AGNICO EAGLE MINE;

165-10-2022

9. Autorisation de signatures pour l'entente avec Agnico Eagle Mine.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer les documents relatifs à l'entente avec la mine Agnico-Eagle pour la visibilité en lien avec la construction du nouveau complexe multifonctionnel.

10. COMITÉ-ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS;

166-10-2022

10. Comité-accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Preissac est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Preissac doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture et résolu unanimement :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Preissac :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, monsieur Gérard Pétrin, directeur général;
- de monsieur Donald Rheault, maire de la municipalité de Preissac;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Preissac dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Preissac de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

11. COMITÉ DE TRAVAIL POUR ANALYSE ASPHALTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX;

11. Comité de travail pour analyse asphaltage des chemins municipaux.

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

12. COMITÉ DE TRAVAIL POUR PROJET « JEUX D'EAU »;

167-10-2022

12. Comité de travail pour projet « Jeux d'eau ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER la formation d'un comité de travail pour projet « Jeux d'eau ».

DE NOMMER les personnes suivantes pour faire partie du comité :

- le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc
- la conseillère, madame Amélie Massé
- le maire, monsieur Donald Rheault
- l'agente de développement locale (madame France Daoust ou madame Manon Viens)

13. RÉOLUTION POUR DEMANDER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION POUR LES POMPIERS À LA MRC ABITIBI;

168-10-2022

13. Résolution pour demander le remboursement des frais de formation pour les pompiers à la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi.

14. ABROGER LA RÉOLUTION # 154-08-2022;

169-10-2022

14. Abroger la résolution # 154-08-2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # 154-08-2022.

15. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FLIC;

170-10-2022

15. Résolution pour demande d'aide financière au FLIC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande d'aide financière au FLIC dans le cadre d'une activité communautaire à l'occasion des fêtes.

16. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PEC;

171-10-2022

16. Résolution pour demande d'aide financière au PEC.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande d'aide financière au PEC pour de l'équipements culturels nécessaires pour le nouveau complexe multifonctionnel.

17. RÉOLUTION POUR MANDATER LE PRÉFET DE LA MRC ABITIBI POUR DÉFENDRE LA PROBLÉMATIQUE DU ZONAGE ET DE L'URBANISME;

172-10-2022

17. Résolution pour mandater le préfet de la MRC Abitibi pour défendre la problématique du zonage et de l'urbanisme.

ATTENDU QUE les régions éloignées, dont l'Abitibi-Témiscamingue, doivent se plier à la réglementation du ministère des Affaires municipales et le d'Habitation en ce qui a trait à l'urbanisme et au zonage;

ATTENDU QUE cette réglementation est faite uniformément pour toute la province de Québec, et ce, même si de grandes différences apparaissent autant par région que par la grandeur des municipalités, allant de plusieurs millions de personnes si l'on parle de Montréal, passant par des centaines de milliers de personnes si l'on parle des municipalités des alentours de Montréal ou de Québec, pour aller à des chiffres beaucoup plus bas quand on parle des régions plus éloignées, dont l'Abitibi-Témiscamingue, pouvant baisser jusqu'à 200 personnes par municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités ayant un large bassin de population connaissent des problématiques de surpopulation qui cause des étalements urbains, qui eux occasionnent un manque d'infrastructures pour la desservir;

ATTENDU QUE ces problèmes ne sont pas un enjeu pour les plus petites municipalités, mais qu'elles doivent tout de même vivre avec les répercussions des problèmes vécus par les grands centres;

ATTENDU QU'en raison des lois gouvernementales, qui visent à notre avis les régions du centre du Québec, les plus petites municipalités ne peuvent faire de développement de leur territoire, étant freinées par toutes sortes de contraintes, comprenant entre autres le nombre de terrains vacants, dont les propriétaires ne veulent pas se départir, le zonage agricole qui occupe une large partie du territoire et qu'il est rendu impossible de faire dézoner, l'impossibilité de faire de l'étalement urbain en zone périurbaine, même si l'espace le permet, d'avoir des espaces pour permettre d'y mettre des commerçants, etc.;

ATTENDU QUE les données utilisées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les orientations données à la MRC d'Abitibi pour établir son schéma d'aménagement datent de 2008 et que la situation des municipalités de cette MRC a évolué depuis ce temps et devrait être prise en compte en date d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE nous comprenons que les orientations gouvernementales visent à promouvoir les services de proximité dans chacune des municipalités du Québec, qu'elles visent également à réduire les durées de déplacement et les distances entre les lieux de résidence, de travail, de consommation et autres activités, pour ainsi favoriser le transport en commun et les déplacements à pied ou en vélo;

ATTENDU QUE pour répondre à ces orientations, les municipalités doivent pouvoir offrir des endroits où installer des commerces et des industries, qui créeront des emplois et permettront de réduire les distances entre le travail, les achats et le domicile; toutefois, ce n'est pas le cas présentement, les périmètres urbains étant souvent saturés, les lignes électriques en place ne fournissant pas le voltage nécessaire à des entreprises, le zonage agricole ne permettant pas l'expansion, etc.;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi et la MRC de la Vallée-de-l'Or n'ont aucun service de transport en commun, que pour pouvoir se déplacer du point X au point Y, il sera toujours nécessaire pour les citoyens des petites municipalités de prendre leur véhicule, les distances entre celles-ci et les centres plus grands qui ont les services essentiels, tels les épiceries, les pharmacies, les bureaux de médecins, les commerces de toutes sortes, les lieux de travail, les écoles secondaires, les CÉGEP et université étant trop grandes pour se déplacer à pied ou en vélo;

ATTENDU QUE le gouvernement, dans les années 1920 et 1930 a créé les régions éloignées en y envoyant des personnes pour coloniser les lieux, que c'est ce même gouvernement qui a créé l'éloignement entre chacune des municipalités, que nous devons dorénavant vivre avec cette réalité, tout en essayant de tirer notre épingle du jeu en proposant une offre de terrain susceptible d'attirer de nouveaux citoyens, car ceux-ci sont essentiels à la vitalité d'un milieu; de plus, ce sont les taxes des citoyens, des commerçants et des entreprises qui font qu'une municipalité peut offrir des services à sa population; s'il n'est pas possible d'attirer de nouvelles familles ou commerces en raison d'un manque de disponibilité de terrains, aucun nouveau revenu de taxes n'est envisageable et cela revient à dire qu'après quelques années, ces petites municipalités seront dévitalisées;

ATTENDU QU'à titre d'exemple, l'Abitibi-Témiscamingue vit avec de grandes distances entre les villes centres, souvent plus de 100 kilomètres entre elles. Ces villes fournissent la majorité des services essentiels pour la population des municipalités qui les entourent et qui comptent en moyen quelques centaines de personnes. Le nombre de kilomètres entre les municipalités et les villes centres est varié, et peut aller jusqu'à 40 kilomètres. Ces grandes distances empêchent la réalisation des orientations gouvernementales qui visent à réduire les durées de déplacement et les distances entre les lieux de travail et les résidences; le manque d'offre de terrain pour la construction de commerces et industries empêche de créer des services essentiels proches des résidences et ainsi diminuer les distances de voyage; ces situations créent une boucle dont nous ne voyons pas possibilité de sortir sans qu'une modification de la vision mur-à-mur du gouvernement ne soit réalisée;

ATTENDU QUE les statistiques du ministère de l'Économie et des Communications démontrent que le pourcentage de population de l'Abitibi-Témiscamingue va en décroissance chaque année, comparativement au reste du Québec qui vit une croissance;

ATTENDU QU'il y a un manque criant de logements en Abitibi-Témiscamingue, et que les lois encadrant l'urbanisme ne viennent pas aider à modifier ce constat; les municipalités aimeraient proposer des espaces pour la construction de résidences, mais ne sont pas en mesure de le faire en raison des orientations gouvernementales qui viennent stopper leurs élans;

ATTENDU QUE nous déplorons le fait que nous sommes régulièrement dans l'obligation de dire à des personnes qui désirent s'établir sur notre territoire que nous n'avons aucun terrain à leur proposer;

ATTENDU QUE nous comprenons les orientations gouvernementales qui visent la protection des milieux naturels et des territoires agricoles; toutefois, nous croyons que ceux-ci ne sont pas en péril quand nous voyons le nombre de terres agricoles qui sont devenues en friche par manque de personnes pour prendre la relève; quant aux milieux naturels, nous ne croyons pas qu'ils soient en péril si nous considérons que l'Abitibi-Témiscamingue compte plus de 116 000 km² de territoire, pour une population de 148 000 personnes;

ATTENDU QUE nous comprenons que le centre du Québec est un secteur où le nombre de populations est la plus élevée, que les régions éloignées ne sont qu'une goutte d'eau dans cette mer, mais nous pensons que le gouvernement, qui a créé ces régions, devrait ajuster ses lois en fonction des régions et non pas faire des règlements mur-à-mur, qui pénalisent la pérennité et la vitalité des régions éloignées, et des municipalités qui les occupent;

ATTENDU QUE le gouvernement a reconnu en 2017 les municipalités comme des gouvernements de proximité et a augmenté à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13); à cet effet, nous croyons que la gestion des territoires devrait être de la responsabilité des municipalités qui connaissent bien la réalité de leur région, et que celles-ci devraient être en mesure de proposer des assouplissements aux orientations gouvernementales en fonction de leur réalité propre ;

ATTENDU QUE nous croyons que ce dossier est politique, et qu'à cet effet, il revient au préfet de la MRC d'Abitibi, ainsi qu'aux préfets d'autres régions qui connaissent le même type de problématiques que l'Abitibi-Témiscamingue de faire des représentations auprès des autorités compétentes pour que des solutions soient trouvées rapidement, et ce, pour éviter la dévitalisation des régions;

ATTENDU QUE nous pensons que plus il y aura de municipalités, de MRC et de régions qui exprimeront leur mécontentement envers les réglementations mur-à-mur du gouvernement, plus elles auront de chances de se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement qu'un mandat soit donné au préfet de la MRC d'Abitibi pour qu'il prenne en charge le dossier de la problématique vécue par les municipalités de la MRC d'Abitibi en ce qui concerne l'urbanisme et le zonage, afin que le gouvernement revoie sa façon de procéder, qui consiste à faire des règlements mur-à-mur malgré les énormes différences que l'on retrouve entre les régions du Québec, et que :

- Ce dossier soit porté jusqu'à la table des préfets de la région d'Abitibi-Témiscamingue;
- Que la table des préfets de la région demande à toutes les régions éloignées de demander que des modifications soient apportées aux lois, règlements et orientations en vigueur afin que ceux-ci reflètent la réalité des régions moins peuplées, soit :
 - la possibilité d'agrandir le périmètre urbain pour pouvoir y développer des terrains résidentiels, et des emplacements pour des commerces et des industries, le cas échéant ;
 - la possibilité de développer des zones d'habitation en zone périurbaine;
 - la possibilité de développer des secteurs de villégiature, même s'il y a des terrains vacants dont les propriétaires ne veulent pas se départir;
 - la possibilité de demander des assouplissements aux orientations gouvernementales en fonction de leur réalité propre;
permettre de créer des endroits pour mettre des commerces et des industries, qui viendraient créer des emplois plus près du domicile des citoyens, permettant ainsi de répondre aux orientations gouvernementales qui visent à réduire les durées de déplacement et les distances entre les services essentiels et les domiciles;
- Que les députés et ministres de la région soient mis au courant de la situation qui préoccupe les municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Que ce dossier soit porté à l'attention des unions des municipalités : la FQM et l'UMQ;
- Qu'un suivi régulier soit fait aux municipalités ayant donné le mandat au préfet.

18. INSTALLATION DE TROIS LUMINAIRES EN FACE DE L'ENTREPRISE « CRÉATIONS THERMODOOR INC. »;

173-10-2022

18. Installation de trois luminaires en face de l'entreprise « Création Thermodoor ».

ATTENDU QUE l'entreprise Créations Thermodoor Inc. est en pleine expansion et que l'entrée et la sortie de véhicules lourds est potentiellement dangereuse dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation de trois luminaires en face de l'entreprise « Créations Thermodoor Inc. », dans le but d'augmenter la visibilité des usagers de la route avenue du Lac qui est déficiente parce que situé entre deux courbes.

19. BUDGET POUR ACHAT DE COSTUMES « PÈRE NOËL » ET DÉCORATIONS DES CAMION INCENDIE (1 000 \$);

174-10-2022

19. Budget pour achat de costumes « père Noël » et décorations des camions incendie (1 000 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1000.00 \$ pour l'achat de costumes « père Noël » et décorations des camions incendie.

20. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

20. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

21. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AFAT, LE 11 NOVEMBRE 2022 À ROUYN-NORANDA (220.00 \$);

175-10-2022

21. Inscription au congrès de l'AFAT, le 11 novembre 2022 à Rouyn-Noranda (220.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin de participer au congrès de l'AFAT, le 11 novembre 2022 à Rouyn-Noranda et de défrayer les coûts d'inscriptions s'y rattachant.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

22. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens présents :

- Nom anglais dans les sentiers de vélo.
- Les agentes de développement, salaire versus bénévolat.
- Les coûts excédentaires du complexe multifonctionnel.
- Suggestions pour sondage disponible seulement en ligne.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

176-10-2022

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h54.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 8 novembre 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, madame la conseillère Amélie Massé, et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillères absentes : mesdames Isabelle Beaulieu et Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 octobre 2022
5. Comptes à payer du mois (685 780.33\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour modifier le règlement 284-2022
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 835 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2022
10. Acceptation de la soumission pour émission de billets
11. Reddition de compte MTQ : 00032112-1-88090 (8) - 20220511-010 (aide financière maximale 25 000.00 \$)
12. Reddition de compte MTQ dossier : HND24337 (aide financière maximale 224 286.00 \$)
13. Résolution pour politique de prévention des comportements en milieu de travail
14. Demande d'aide financière au Fonds culturel
15. Résolution sur les données de prélèvements d'eau
16. Autorisation de signatures pour l'indexation de l'échelle salariale 2023, de la rémunération des Pompiers, des Élus et du document intitulé « Politique de la gestion applicable au personnel »
17. Déneigement secteur Tancrède
18. Formation du « Comité asphalte »
19. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire-Demande d'appui
20. Suivi du centre communautaire
21. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
22. Clôture et levée de l'assemblée 20H51

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (9).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

177-11-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2022;

178-11-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 octobre 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 octobre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

179-11-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200683 à C22007**. **La séquence des chèques en ligne de L2200089 à L2200098.**

Total des factures	535 505.66\$
Total des paiements directs	113 793.54\$
Total des salaires	36 481.13\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	685 780.33\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 novembre 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La rencontre n'a pas eu lieu.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 284-2022;

180-11-2022

8. Résolution pour modifier le règlement 284-2022.

ATTENDU QUE le règlement numéro 284-2022 ordonnant des travaux de rechargement de chemins municipaux et décrétant un emprunt de 300 000,00 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 12 avril 2022 ;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement :

QUE l'article 2 du règlement numéro 284-2022 soit remplacé par le suivant :

Article 2 Le conseil de la municipalité de Preissac est autorisé à dépenser une somme de 553 358,78 \$ pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 3 du règlement numéro 284-2022 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000,00 \$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 253 358,78 \$ provenant du fonds général.

9. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 835 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 NOVEMBRE 2022;

181-11-2022

9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 835 000 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2022.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Preissac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 835 600 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
254-2016	535 600 \$
284-2022	224 286 \$
284-2022	75 714 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 254-2016 et 284-2022, la Municipalité de Preissac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame la conseillère Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par monsieur le maire, Donald Rheault et monsieur le directeur général et greffier-trésorier, Gérard Pétrin;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	65 600 \$	
2024.	69 000 \$	
2025.	72 700 \$	
2026.	76 400 \$	
2027.	80 600 \$	(à payer en 2027)
2027.	471 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 254-2016 et 284-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS;

182-11-2022

10. Acceptation de la soumission pour émission de billets.

Date d'ouverture :	8 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 novembre 2022
Montant :	835 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 novembre 2022, au montant de 835 600 \$;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

65 600 \$	5,63000 %	2023
69 000 \$	5,63000 %	2024
72 700 \$	5,63000 %	2025
76 400 \$	5,63000 %	2026
551 900 \$	5,63000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,63000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 600 \$	5,20000 %	2023
69 000 \$	5,20000 %	2024
72 700 \$	5,20000 %	2025
76 400 \$	5,20000 %	2026
551 900 \$	5,20000 %	2027

Prix : 98,18900 Coût réel : 5,69919 %

3 - CAISSE DESJARDINS D'AMOS

65 600 \$	5,72500 %	2023
69 000 \$	5,72500 %	2024
72 700 \$	5,72500 %	2025
76 400 \$	5,72500 %	2026
551 900 \$	5,72500 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,72500 %

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Preissac accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2022 au montant de 835 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 254-2016 et 284-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

11. REDDITION DE COMPTE MTQ DOSSIER : 00032112-1-88090 (8) – 20220511-010 (AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE 25 000.00 \$);

183-11-2022

11. Reddition de compte MTQ dossier : 00032112-1-88090 (8) – 20220511-010 (aide financière maximale 25 000.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 553 358,78 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12. REDDITION DE COMPTE MTQ DOSSIER : HND24337 (AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE 224 286.00 \$);

184-11-2022

12. Reddition de compte MTQ dossier : HND24337 (aide financière maximale 224 286.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2022 au 12 août 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller David Gervais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Preissac autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13. RÉOLUTION POUR POLITIQUE DE PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS VIOLENTS EN MILIEU DE TRAVAIL;

185-11-2022

13. Résolution pour politique de prévention des comportements en milieu de travail.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique de prévention des comportements violents en milieu de travail présenté au conseil lors de la dernière session de travail.

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL;

186-11-2022

14. Demande d'aide financière au Fonds culturel.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement de la Municipalité, à faire une demande d'aide financière dans le fonds culturel de la MRC Abitibi pour l'activité « Party de Noël ».

15. RÉOLUTION SUR LES DONNÉES DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU;

187-11-2022

15. Résolution sur les données de prélèvements d'eau.

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONDIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissent qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public »;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE DEMANDER au MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

16. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2023, DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS, DES ÉLUS ET DU DOCUMENT INTITULÉ « POLITIQUE DE LA GESTION APPLICABLE AU PERSONNEL »;

188-11-2022

16. Autorisation de signatures pour l'indexation de l'échelle salariale 2023, de la rémunération des pompiers, des élus et du document intitulé « Politique de gestion applicable au personnel ».

ATTENDU QUE l'indice (IPC) qu'utilise la MRC Abitibi pour le budget de l'année 2023 est de 7.1 %;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'INDEXER les pompiers et les employés de 5% pour l'année 2023.

D'INDEXER la rémunération des Élus de 5% pour l'année 2023 même si le règlement 263-2017 stipule à l'article 7 que

« La rémunération de base telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation fixé par la MRC Abitibi pour l'élaboration de leur budget annuel ».

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le tableau des salaires, l'échelle salariale 2023 et la politique de gestion applicable au personnel.

17. DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE;

189-11-2022

17. Déneigement secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement secteur Tancrède (casernes, bibliothèque et journal) pour la saison 2022-2023 au montant forfaitaire de 1,200.00 \$ payable en deux versements, le premier au 15 décembre 2022 et le deuxième le 15 mars 2023.

18. FORMATION DU « COMITÉ ASPHALTE »

190-11-2022

18. Formation du « Comité asphalte ».

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la formation d'un comité asphalte.

DE NOMMER les personnes suivantes pour faire partie du comité :

- Le maire, monsieur Donald Rheault
- Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc
- La conseillère, madame Isabelle Beaulieu
- Monsieur Joël Meilleur
- Monsieur Benoît Plourde
- Monsieur Yan Gosselin
- Madame Marilyn Tanguay

19. POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-DEMANDE D'APPUI;

191-11-2022

19. Politique nationale de l'Architecture et de l'aménagement du territoire-Demande d'appui.

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieu de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquille, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupées en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement de :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, de Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales* et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
 - Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité de espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

20. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

20. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

21. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens présents :

- Nom anglais dans les sentiers de vélo.
- Firme d'ingénieurs
- Asphaltage 395
- Blocs devant le complexe multifonctionnel
- Indice d'inflation de la rémunération 2023

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

192-11-2022

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h51.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 13 décembre 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 novembre 2022
5. Comptes à payer du mois (929 865.05\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Avis de motion règlement 286-2022
9. Présentation du projet de règlement 286-2022
10. Session spéciale pour adoption du budget 2023 le 20 décembre
11. Résolution pour politique de gestion des risques psychosociaux
12. Autorisation de signature d'entente de location avec le domaine hybride de l'état
13. Dates des caucus et des réunions régulières du conseil pour 2023
14. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
15. Autorisation de signature pour la plateforme de compostage
16. Liste des personnes endettées envers la municipalité
17. Paiement des vacances non-utilisées des employés et pompiers
18. Achat d'équipements de cuisine pour le complexe multifonctionnel (19 980.00 \$)
19. Résolution d'engagement de la municipalité de Preissac relative au programme TECQ 2019-2023
20. Suivi du centre communautaire
21. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
22. Clôture et levée de l'assemblée 20H53

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

193-12-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 NOVEMBRE 2022;

194-12-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 novembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 novembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

195-12-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200761 à C2200843. La séquence des chèques en ligne de L2200099 à L2200107.**

Total des factures	871 430.44\$
Total des paiements directs	24 521.42\$
Total des salaires	33 913.19\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	929 865.05\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 décembre 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 286-2022;

196-12-2022

8. Avis de motion règlement 286-2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE DÉPOSER un avis de motion sur le règlement 286-2022 qui portera sur les taux et tarifs pour l'exercice financier 2023.

9. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 286-2022;

9. Présentation du projet de règlement 286-2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la présentation du projet de règlement 286-2022 déterminant les taux et tarifs pour l'exercice financier 2023.

10. SESSION SPÉCIALE POUR ADOPTION DU BUDGET 2023 LE 20 DÉCEMBRE 2022;

10. Session spéciale pour adoption du budget 2023 le 20 décembre 2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens qu'une session spéciale pour l'adoption du budget 2023 aura lieu le 20 décembre 2022 au sous-sol de l'église à compter de 20h00.

11. RÉOLUTION POUR POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX;

197-12-2022

11. Résolution pour politique de gestion des risques psychosociaux.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique de gestion des risques psychosociaux présenté au conseil lors de la dernière session de travail.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE DE LOCATION AVEC LE DOMAINE HYBRIDE DE L'ÉTAT;

198-12-2022

12. Autorisation de signature d'entente de location avec le domaine hybride de l'état.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de location avec le domaine hybride de l'état en lien avec le débarcadère des Rapides situé sur la rivière Kinojévis, tel qu'il apparaît au plan de l'arpenteur géomètre monsieur Francis Tremblay en référence au domaine privé attenant aux lots : 4 592 137 et 4 592 138.

13. DATES DES CAUCUS ET DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2023;

199-12-2022

13. Dates des caucus et des réunions régulières du conseil pour 2023.

Caucus (19h00)	Réunions régulières (20h00)
10 janvier	17 janvier
7 février	14 février
7 mars	14 mars
4 avril	11 avril
2 mai	9 mai
6 juin	13 juin
4 juillet	11 juillet
1 août	8 août
5 septembre	12 septembre
3 octobre	10 octobre
7 novembre	14 novembre
5 décembre	12 décembre

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2023 tel que présentées ci-dessus.

14. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL;

14. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au nom des élus, les déclarations d'intérêts pécuniaires et informe les citoyens présents qu'il a reçu toutes les déclarations des élus suivants :

Élus	Date de réception
Monsieur Donald Rheault, maire	6 décembre 2022
Madame Casandra Couture, conseillère #1	6 décembre 2022
Monsieur Jean-Paul Gosselin, conseiller #2	6 décembre 2022
Monsieur David Gervais, conseiller #3	6 décembre 2022
Madame Amélie Massé, conseillère #4	6 décembre 2022
Madame Isabelle Beaulieu, conseillère #5	6 décembre 2022
Monsieur Sébastien Petitclerc, conseiller #6	6 décembre 2022

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informera le ministère des Affaires municipales (MAM) du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires tel que requis par la Loi.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE;

200-12-2022

15. Autorisation de signature pour la plateforme de compostage.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales possèdent une compétence à l'égard de l'exploitation d'un système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos et les municipalités de Berry, Champneuf, La Motte, La Morandière, Launay, Preissac, St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville, Trécession et le TNO Lac-Chicobi (ci-après les « Parties ») désirent valoriser les matières résiduelles organiques produites par leurs citoyens en les transformant en compost;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi (ci-après la « MRC ») souhaite appuyer les Parties dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué plusieurs démarches afin de mettre en place une Plateforme de compostage pour donner suite à une demande à cet effet formulée par les Parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la construction d'une telle Plateforme pour transformer les matières résiduelles organiques en compost pour le compte des Parties;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1), les Parties peuvent conclure entre-elles, une entente par laquelle elles délèguent à la MRC l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent consigner les termes et conditions de leur entente dans un écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Isabelle Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser Donald Rheault, maire de la municipalité de Preissac à signer l'entente portant sur la valorisation des matières organiques révisée.

16. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

201-12-2022

16. Liste des personnes endettées envers la municipalité.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des taxes à recevoir tel que prescrit par le Code municipal conformément à l'article 1022.

ATTENDU QUE des taxes avec des arrérages de trois ans sont dues sur une propriété et que la prescription en cette matière est de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE VENDRE l'immeuble ci-dessous décrit pour taxes dues à la municipalité de Preissac.

Identification immeuble / propriétaire(s)	Montant des taxes	Intérêts au 2022/12/13	Frais de perception	Total taxes municipales	Total taxes scolaires	Droits de mutations	Contrat d'achat	Désignation de biens
8758-41-1083-0-000-0000 (avenue du Lac) LANDRY Lévis jr, LANDRY Roger, LANDRY Julie 401, rue Harricana, C.P. 1571 Malartic (Québec) JOY 1ZO (dernière adresse connue)	395,49 \$	159,68 \$	0,00 \$	555,17 \$	-----	-----	359130	Lots 4 591 994, 4 593 819 Cadastre du Québec (sans bâtisse)

DE TRANSMETTRE à la MRC Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, pour protéger la créance qui est due à la municipalité de Preissac au moment de la vente.

17. PAIEMENT DES VACANCES NON-UTILISÉES DES EMPLOYÉS ET POMPIERS;

202-12-2022

17. Paiement des vacances non-utilisées des employés et pompiers.

ATTENDU QUE selon la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, les vacances doivent être payées, ainsi que les jours maladies non-utilisés pour mettre les compteurs à zéro en fin d'année;

ATTENDU QUE les vacances des pompiers font aussi partie de la politique de gestion des employés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les montants dus aux employés et aux pompiers de la municipalité de Preissac.

18. ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE CUISINE POUR LE COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL (19 980.00 \$)

203-12-2022

18. Achat d'équipement de cuisine pour le complexe multifonctionnel (19 980.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Deshaies/Doyon Després pour la fourniture des équipements de cuisine suivantes pour le Complexe Multifonctionnel :

Congélateur une porte	3 532.00 \$
Réfrigérateur deux portes vitrées	2 942.00 \$
Réfrigérateur deux portes vitrées	2 942.00 \$
Cuisinière 36 pouces à six feux, four standard au propane	3 169.00 \$
Plaque à frire 24 pouces 40 000 BTU, Garland	2 399.00 \$
Lave-vaisselle sous comptoir, pompe savon, rince et drain	4 999.00 \$
TOTAL avant taxes (exclut le transport)	19 983.00 \$

19. RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC RELATIVE AU PROGRAMME TECQ 2019-2023;

204-12-2022

19. Résolution d'engagement de la municipalité de Preissac relative au programme TECQ 2019-2023.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

20. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

20. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

21. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens présents :

- Lignes électrique, chemin des Cèdres, pannes électriques
- Cours de danse
- Capture des castors
- Remboursements INR
- Factures aqueduc

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

205-12-2022

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h53.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 20 décembre 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2023
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2023
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2023
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (6).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Donald Rheault ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

206-12-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère Casandra Couture, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023;

207-12-2022

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2023.

Monsieur le maire, Donald Rheault fait la lecture du discours sur le budget 2023.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2022	Budget 2023	Variation %	Variation \$
REVENUS				
TAXES	2 280 734	2 380 729	4,38%	99 995
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	2 500	3 000	20,00%	500
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	58 439	60 380	3,32%	1 941
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	39 500	39 500	0,00%	0
TRANSFERTS	93 468	96 487	3,23%	3 019
	2 474 641	2 580 096	4,26%	105 455
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	624 999	668 480	6,96%	43 481
SÉCURITÉ PUBLIQUE	249 073	246 714	-0,95%	-2 359
TRANSPORT	612 305	657 172	7,33%	44 867
HYGIÈNE DU MILIEU	263 178	257 966	-1,98%	-5 212
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	196 271	203 189	3,52%	6 918
LOISIRS ET CULTURE	224 548	254 036	13,13%	29 488
FRAIS DE FINANCEMENT	64 918	209 726	223,06%	144 808
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	239 351	82 813	-65,40%	-156 538
	2 474 641	2 580 096	4,26%	105 455

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Amélie Massé et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2023 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025;

208-12-2022

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Dépenses d'immobilisation par fonction	2023	2024	2025	Total
Administration générale	35 000	-	-	35 000
Sécurité publique	10 000	-	-	10 000
Transport	135 000	50 000	50 000	235 000
Hygiène du milieu	19 000	20 000	20 000	59 000
Santé et bien être	10 000	-	-	10 000
Aménagement, urbanisme et développement	40 000	-	-	40 000
Loisirs et culture	1 755 000	295 000	-	2 050 000
	2 004 000	365 000	70 000	2 439 000

Mode de financement	2023	2024	2025	Total
Emprunt LT à la charge des contribuables	152 000	-	-	152 000
Emprunt LT à la charge du gouvernement	1 433 000	-	-	1 433 000
Excédent non affecté	132 000	230 000	10 000	372 000
Fonds de roulement	132 000	20 000	20 000	172 000
Subventions versées comptant	135 000	95 000	20 000	250 000
Fonds - Voies publiques	20 000	20 000	20 000	60 000
	2 004 000	365 000	70 000	2 439 000

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023;

209-12-2022

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2023.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT N° 286-2022**

Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 13 décembre 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 13 décembre 2022;

En conséquence, il est proposé madame la conseillère Casandra Couture, et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et portant le numéro 286-2022 est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7569 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2023, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 2,2573 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2023;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 3,009 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2023;

SECTION V COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'une compensation de 434,03 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2022;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances de l'année 2022 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

SECTION VI LOCATIONS

Article 6 : Salle pour réunion ou évènement : 300,00 \$

Terrain au camping municipal pour la saison 2023 : 400,00 \$

Rétrocaveuse : 120,00 \$ / heure

SECTION VII DIVERS

Article 7: Vente de matériel : coûtant

Vente de lot du cimetière : 75,00 \$/terrain

Creusage de fosse : 350,00 \$

Creusage pour urne : 50,00 \$

Columbarium chaque emplacement : 1 250,00 \$

SECTION VIII TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);

Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX MODE DE PAIEMENT

Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	:	13 décembre 2022
Présentation du projet de règlement	:	13 décembre 2022
Adoption	:	20 décembre 2022
Publication	:	21 décembre 2022

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
greffier-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2023

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2023.

Les citoyens présents questionnent le conseil sur différents points suivant en rapport avec le budget 2023.

- Le montant de remboursement des emprunts
- L'aqueduc de la coopérative, investissements et cotisations
- Différents taux sur les résidences
- Budget prévu pour chemins municipaux
- Asphaltage?
- Sécurité dans les gravières et sensibilisation
- Achat de conteneurs
- Commentaires sur entretien de chemins

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

210-12-2022

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 58.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

DONALD RHEULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER